



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

Première Commission

9^e séance

Lundi 24 octobre 1994, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Valencia Rodríguez (Équateur)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Points 53 à 66, 68 à 72 et 153 de l'ordre du jour
(suite)

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale

M. Ngo Quang Xuan (Viet Nam) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République socialiste du Viet Nam, je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement de votre élection à la présidence. Mes félicitations vont aussi aux autres membres du bureau. Je tiens à saisir cette occasion pour exprimer la plus vive gratitude de ma délégation à S. E. M. Adolf von Wagner, Ambassadeur de l'Allemagne, Président sortant, pour sa remarquable contribution aux résultats de la précédente session de notre commission.

Je tiens à vous assurer de la pleine coopération de notre délégation pour que les travaux de la Commission soient menés à bonne fin.

Au cours de l'année écoulée, nous avons continué d'être témoins de vastes changements à l'échelle mondiale et régionale, qui ont eu un puissant impact sur chaque pays et chaque région. L'humanité continue à se trouver devant autant d'occasions que de défis, qui demandent de notre part des efforts communs en vue de maintenir et de faire avancer la cause de la paix et de la coopération, pour la prospérité de chaque pays et de l'ensemble des nations.

Nous sommes heureux de constater que des progrès ont été enregistrés dans la recherche des solutions aux conflits au Moyen-Orient et en Afrique du Sud. La menace d'une guerre mondiale d'extermination est de moins en moins évoquée, tandis que de nombreux conflits ethniques, religieux ou territoriaux graves persistent ou ont nouvellement surgi. Les stocks d'armes nucléaires et la menace de prolifération illicite de matière fissile constituent toujours une menace pour tous les pays, petits ou grands, et méritent l'attention particulière de la communauté internationale.

Cette réalité a montré que la fin de la guerre froide n'a pu éliminer les dangers que les armes tant nucléaires que classiques font peser sur l'humanité. C'est la raison pour laquelle le désarmement général et complet soumis à un contrôle international effectif continue d'être un ultime objectif et de constituer une assurance pour la sécurité de toutes les nations. À cet égard, nous nous félicitons des développements positifs qui ont été enregistrés depuis la dernière session, à savoir la création du Comité spécial pour la négociation du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires; le renforcement de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques décidé par les États parties à la Conférence spéciale tenue à Genève du 20 au 30 septembre 1994; et l'adhésion du Bélarus, du Kazakhstan et de la Géorgie au Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

La Convention sur l'interdiction des armes chimiques signée au début de 1993 à Paris, la Convention sur l'inter-

diction des armes biologiques et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sont le résultat des efforts déployés par la communauté internationale au plan multilatéral en vue d'éliminer les armes de destruction massive.

Il est certain que le Traité de non-prolifération des armes nucléaires est jusqu'à présent l'instrument international le plus important pour ce qui est du désarmement nucléaire, avec la participation de près de 165 États, dont les cinq puissances nucléaires. Il devra être prorogé. Cependant, il faut souligner que sa nature discriminatoire ne peut être niée et qu'un certain nombre d'articles auront besoin d'être retouchés pour rendre le Traité plus pertinent.

En ce qui concerne la prorogation de ce Traité, le Viet Nam est en faveur de la proposition présentée par les pays non-alignés à la troisième session de la Conférence préparatoire de révision du TNP, tenue à Genève du 12 au 16 septembre 1994, à savoir que la prorogation du TNP devrait être étroitement liée aux mesures qui visent à éliminer les armes nucléaires. Ces mesures sont la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la conclusion d'un traité interdisant la production et le stockage de matière fissile, les assurances de sécurité données aux États non nucléaires contre l'emploi des armes nucléaires à leur encontre, et l'accès par les pays non dotés d'armes nucléaires aux technologies et aux équipements nucléaires à des fins pacifiques.

Des mesures de confiance sont indispensables et indissolublement liées au processus de consolidation de la paix, de la sécurité et du développement. Dans plusieurs régions, des efforts ont été déployés pour trouver les voies et moyens d'impulser la coopération au service de la paix, de la stabilité et du développement sur la base de la compréhension et du respect mutuels et avec le consentement de tous les pays concernés.

Le Viet Nam est pleinement conscient du fait que la création de zones exemptes d'armes nucléaires était une des premières mesures nécessaires à la réalisation de l'objectif de l'élimination des armes nucléaires.

Nous nous félicitons de l'adoption par consensus par l'Assemblée générale de la résolution 48/71 sur la création d'une zone dénucléarisée dans la région du Moyen-Orient et que la région d'Amérique latine et des Caraïbes soit devenue la première zone exempte d'armes nucléaires avec la ratification récente du Traité de Tlatelolco par le Brésil, l'Argentine, le Chili et Sainte-Lucie. Nous nous félicitons aussi de l'annonce faite par Cuba de son intention de faire de même. Nous saluons aussi les efforts déployés par les

pays africains pour faire de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Nous souhaitons voir la création de plusieurs autres zones dénucléarisées.

Tout en réalisant la devise selon laquelle il est disposé à devenir l'ami de tous les pays du monde, le Viet Nam a poursuivi une politique extérieure de large ouverture, de diversification et de multilatéralisation de ses relations. Dans la mise en oeuvre de cette politique extérieure, le Viet Nam réserve la première priorité au renforcement des relations d'amitié et de coopération avec les pays de la région.

Nous sommes heureux de constater que notre politique extérieure est en complète harmonie avec la tendance générale qui se fait jour dans le monde entier et surtout en Asie du Sud-Est, où la confiance et la coopération remplacent la méfiance et la confrontation qui, auparavant, ont existé pendant plusieurs décennies.

Le Viet Nam est d'avis que les pays de la région devraient favoriser les convergences, réduire les divergences et résoudre les litiges, y compris ceux relatifs à la mer Orientale, par le biais de négociations bilatérales et multilatérales entre les parties directement intéressées, sans recours à la force ou à la menace de recours à la force. Le Forum régional de l'ANASE sur la sécurité de la région organisé à Bangkok en juillet dernier avec la participation de 18 pays tant de l'intérieur que de l'extérieur, constitue une nouvelle mesure de renforcement de la confiance.

Ce sont là des dénominateurs communs qui contribuent à assurer la paix, la stabilité et la coopération dans la région ainsi qu'à créer une Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive.

Jamais auparavant notre Organisation n'a été appelée à prendre part à tant de tâches importantes, difficiles et complexes dans tous les domaines, tant politiques et économiques que militaires. À l'aube d'un important événement, la célébration du cinquantième anniversaire des Nations Unies en 1995, il convient de permettre à l'Organisation de se montrer à la hauteur de son rôle global et de répondre ainsi à l'attente de toute la communauté internationale en réglant les principaux problèmes qui menacent la survie de l'humanité ainsi qu'en préparant notre voyage vers le nouveau millénaire.

M. Bhatia (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Com-

mission. Nous sommes confiants que, grâce à votre sagesse et votre compétence, nos débats seront menés à bien cette année. Nous tenons également à rendre un hommage chaleureux à l'Ambassadeur von Wagner, de l'Allemagne, qui a présidé les travaux de la Commission d'une manière remarquable. Je peux vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'exécution de vos fonctions. Je voudrais aussi exprimer mes félicitations aux membres nouvellement élus du bureau.

Depuis le début de la présente décennie, la Commission a entendu de nombreuses déclarations faire l'éloge de la fin de la guerre froide et de la transformation de la scène politique qui en a résulté. Il est certain qu'il s'agit là d'un événement remarquable. Le relâchement de l'affrontement entre les deux blocs laisse espérer qu'il sera possible de rallier un consensus sur les moyens d'assurer le nouvel ordre international en matière de sécurité. Au cours des cinq dernières années, de nombreux orateurs ont traité de l'occasion qui s'offre de faire appliquer les nouvelles initiatives prises en matière de désarmement en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales. Il semblerait que ce créneau reste à exploiter.

Il est clair que certains événements se sont produits ces dernières années. Le Traité de réduction des armes stratégiques (START II) bilatéral conclu entre les États-Unis et la Fédération de Russie mérite un accueil favorable. La volonté de mettre promptement en oeuvre le Traité qu'ont manifestée les deux pays est particulièrement encourageante. Mais cela laissera encore entre les mains des deux pays environ 7 000 armes stratégiques, chacune ayant une puissance de 10 à 50 fois supérieure à celle de la bombe lancée sur Hiroshima. Nous sommes donc convaincus que beaucoup doit encore être fait pour atteindre les objectifs établis dans la toute première résolution adoptée par la présente Commission — la résolution 1 (I) de l'Assemblée générale :

«éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives».

Nous avons défini avec succès des normes contre les armes biologiques et chimiques qui ont été consolidées au moyen de traités juridiques ralliant une adhésion générale. Malheureusement, la communauté internationale n'a pas été apte à faire de même pour les armes nucléaires.

La communauté internationale se trouve à un moment critique de l'histoire. Des décisions que nous prendrons dépend le destin du monde au XXIe siècle. L'Inde demeure

désireuse de participer à toutes les initiatives mondiales de nature à déboucher sur l'instauration d'un monde exempt de toutes armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires. Le Premier Ministre Narasimha Rao, au cours de la visite qu'il a effectuée à Washington en mai dernier, et le Président Clinton ont publié une déclaration commune exprimant leur appui ferme aux efforts déployés en faveur de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs et de la réduction progressive du nombre de ces armes, l'objectif étant leur élimination totale. Plus tard dans l'année, au cours de sa visite à Moscou, le Premier Ministre Narasimha Rao et le Président Eltsine ont publié une déclaration commune réitérant leur attachement à toutes les mesures qui visent l'élimination totale et universelle des armes de destruction massive. Il s'agit là d'éléments positifs. Nous avons donc décidé de présenter à la Commission un nouveau projet de résolution qui rappelle la promesse que nous avons faite en 1946 et qui recommande que la question de l'élimination des armes nucléaires soit comme il convient examinée à titre prioritaire. La Conférence du désarmement semble être l'instance la plus appropriée pour procéder à l'examen de cette question.

En 1988, à la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Inde a avancé un plan d'action pour hâter l'avènement d'un ordre mondial non violent et exempt d'armes nucléaires (A/S-15/12, annexe I). Il est satisfaisant de constater que certaines des mesures suggérées dans le plan d'action font maintenant l'objet d'un consensus. Les négociations relatives à une convention sur les armes chimiques se sont achevées, et 157 pays en sont déjà devenus signataires. Un comité spécial a été mis sur pied par la Conférence du désarmement à Genève au début de l'année pour mener des négociations devant conduire à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À la dernière session de l'Assemblée générale, un consensus a été réuni au sujet de négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à la production d'armes nucléaires.

L'Inde a joué un rôle actif dans les négociations sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Un tel traité devrait interdire à tous les États de procéder à des essais nucléaires, et ce, dans tous les milieux et à jamais. Seul un tel traité pourrait prévenir la prolifération tant horizontale que verticale. Le régime de vérification, à l'instar du traité lui-même, doit être universel dans son application et avoir un caractère non discriminatoire. L'Ambassadeur Marín Bosch, du Mexique, mérite d'être loué pour les efforts inlassables qu'il a réalisés en sa qualité de Président du

Comité spécial pour faire avancer le processus. Il faut espérer que les négociations pourront se conclure dès que possible.

En ce qui concerne un traité d'interdiction de la production de matières fissiles destinées à des armes nucléaires, l'Inde demeure favorable à la création d'un comité spécial dont le mandat de négocier se fonderait sur le consensus existant. Cet accord devrait être négocié sur une base multilatérale et pouvoir être vérifié par un organe international. Il est regrettable qu'un consensus sur un mandat n'ait pu intervenir à la Conférence du désarmement. À sa session actuelle, il faut espérer que la Première Commission suscitera la volonté politique nécessaire pour encourager la Conférence à adopter un mandat pour les négociations au début de sa session de 1995. Nous tenons à remercier l'Ambassadeur Shannon, du Canada, qui, en sa qualité de Coordonnateur spécial, a procédé à d'intensives consultations sur cette question au cours de l'année.

En 1986, les Présidents Reagan et Gorbatchev ont déclaré conjointement qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et qu'elle ne doit donc pas être déclenchée. Pendant de nombreuses années, cela n'est demeuré qu'une simple déclaration. Aujourd'hui, nous assistons au début d'un changement. Le dépointage de missiles et la réduction de l'état d'alerte de systèmes stratégiques effectués par certains pays sont autant de mesures positives mais limitées car trop facilement réversibles. Pour que la déclaration de 1986 soit mise en oeuvre, la première étape consiste à accorder moins d'importance aux armes nucléaires et à établir une norme contre le recours aux armes nucléaires. L'Inde a donc demandé l'adoption d'une convention sur l'interdiction d'employer ou de menacer d'employer les armes nucléaires. Cette convention, qui pourrait rallier une adhésion universelle, associerait des garanties de sécurité tant positives que négatives, qu'exigent depuis longtemps les États non dotés d'armes nucléaires.

Pendant les années de guerre froide, nous avons été témoins de la hausse vertigineuse des coûts de la course aux armements, alimentés par la recherche et le développement scientifiques et technologiques. La science et la technologie sont destinées à être les serviteurs de la paix et non les maîtres de la guerre. Les programmes militaires contemporains de recherche et de développement déboucheront sur une future course aux armements. La seule façon d'affronter un tel problème consiste à matérialiser une transparence accrue afin que les progrès scientifiques et technologiques servent à des fins pacifiques.

Des innovations sont également nécessaires si l'on veut s'attaquer aux questions de vérification, aux problèmes de conversion et d'élimination des systèmes d'armes qui sont limités par des traités. Pendant trois ans ces sujets ont été examinés par la Commission du désarmement. Malheureusement, la Commission n'a pas été en mesure de parvenir à des recommandations de consensus. Néanmoins, il importe de traiter des aspects qualitatifs de la course aux armements. Le Secrétariat, quant à lui, a fait oeuvre utile en mettant au point des critères d'évaluation technique, qui ont été accueillis avec satisfaction par l'Assemblée générale et qui demeurent valides. Il faut espérer que les États Membres feront également connaître leurs vues sur les critères possibles et les mesures à prendre pour mettre en place des comités nationaux d'évaluation technique.

Les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se réuniront l'année prochaine pour poursuivre l'examen de la prolongation du Traité et prendre une décision à cet égard. L'Inde n'est pas partie au Traité pour des raisons qui sont bien connues. Elle continue de maintenir que, sous sa forme actuelle, le TNP a un caractère discriminatoire. Le fait qu'il n'a pas pleinement atteint son objectif en faisant cesser la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires est dû à son caractère discriminatoire.

Les pays non alignés parties au TNP ont déjà traité de cette question dans un document présenté à la réunion de la troisième session du Comité préparatoire. Les États parties saisiront, espérons-nous, l'occasion qu'offre la Conférence de 1995 pour prendre les mesures nécessaires qui permettront de convertir le TNP en un instrument favorable à la réalisation d'une véritable non-prolifération. Comme l'a déclaré le Premier Ministre de l'Inde en janvier 1992 à la réunion au sommet du Conseil de sécurité : pour être efficace, cette réunion globale qui traite de la non-prolifération doit être universelle, complète, non discriminatoire et liée à l'objectif du désarmement nucléaire complet.

L'élargissement de régimes de contrôle spéciaux des exportations, au moyen desquels on cherche à empêcher les pays en développement d'accéder à la technologie de pointe en raison des préoccupations que susciterait une éventuelle prolifération, reflète une approche à courte vue. Ces régimes sont arbitraires, injustes et discriminatoires. Nombre de ces techniques ont des applications importantes dans le secteur civil qui peuvent aider les pays en développement à surmonter les obstacles qui entravent la réalisation de leurs objectifs de développement socio-économique. Afin de

s'attaquer efficacement aux problèmes de prolifération, ces régimes de contrôle des exportations doivent être transparents et capables de faire la différence entre les applications civiles et non civiles. Une convention efficace sur les armes chimiques et une convention sur les armes biologiques revitalisée devraient rendre le Groupe de l'Australie inutile. Un traité sur l'élimination des armes nucléaires rendrait le Groupe des fournisseurs nucléaires obsolète. La création d'une agence spatiale internationale, ainsi que des propositions tendant à s'attaquer à la prolifération des missiles balistiques, rendrait le régime de contrôle de la technologie des missiles désuet. Ce n'est que lorsque les objectifs de non-prolifération s'appuieront sur des traités universels et non discriminatoires que les contrôles des exportations serviront à renforcer ces régimes.

Une autre tendance satisfaisante est celle relative à la réduction des dépenses de défense globale. Les dépenses que l'Inde consacre à la défense, par rapport à son produit national brut, ont également diminué au cours des dernières années et s'élevaient en 1993 à 2,4 % de son PNB. Au cours des cinq années précédentes, elles ont enregistré une croissance négative de près de 5 %. Il convient de rappeler qu'au regard des dépenses militaires mondiales, celles de l'ensemble des pays en développement ne s'élèvent qu'à 16 %. L'Inde a toujours demandé que les dépenses militaires excessives soient réduites et que les ressources libérées par le désarmement soient affectées au développement. Malheureusement, les dividendes de la paix se sont évaporés dans des subventions plus importantes accordées aux fournisseurs d'armes. Une dimension connexe est le commerce illicite des armes dont, en dépit de ses liens avec le terrorisme et le trafic des drogues, il n'a pas été tenu compte dans les exercices multilatéraux consacrés à l'accroissement de la transparence en matière d'armements.

L'Inde reconnaît que l'approche régionale peut compléter les efforts déployés en faveur du désarmement global. Cependant, chaque région doit être définie en tenant compte de toute la gamme des préoccupations que suscite la sécurité dans les régions concernées. Il est peu probable que des limites géographiques artificielles imposées à des régions ou sous-régions donneront des résultats. En outre, l'approche régionale dépend de la réalisation d'un consensus. Les caractéristiques uniques de la division Est-Ouest ont abouti à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, mais il est peu probable que cette expérience se reproduise dans d'autres régions du monde. L'approche de l'Inde, dans sa propre région, consiste à négocier des mesures de confiance avec chacun de ses voisins qui se fondent sur la dynamique des relations bilatérales et de la communauté d'intérêts.

Le cadre dans lequel l'ONU s'est efforcée de réaliser le désarmement et d'instaurer la sécurité date de la guerre froide. C'était une période où la sécurité s'appuyait sur la dissuasion. Aujourd'hui, il faut rechercher un système de sécurité coopérative pouvant répondre à nos préoccupations d'une manière complète et qui ne se fonde pas sur la militarisation des relations internationales. Je suis convaincu que sous votre direction, Monsieur le Président, les débats de la Première Commission nous permettront de réaliser des progrès dans cette direction.

M. Al-Faihani (Bahreïn) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous exprimer les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection cette année à la présidence de la Première Commission. Votre expérience nous aidera certainement à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Je tiens également à féliciter les autres membres du bureau. Je réaffirme que ma délégation est prête à coopérer avec vous dans la poursuite de nos objectifs à cette session. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur von Wagner, des efforts qu'il a déployés au cours de son mandat, à la dernière session.

Notre monde connaît une succession de changements rapides dans les relations internationales depuis la fin de l'affrontement Est-Ouest. Des changements radicaux ont eu lieu du fait que les États ont eu le sentiment qu'une occasion neuve leur était offerte d'instaurer un nouvel ordre mondial sur la base des principes des Nations Unies relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La rapide évolution des relations internationales ces dernières années joue un rôle essentiel dans l'établissement de cet ordre. Tout spécialiste des relations internationales a pu observer au cours de ces années que l'instabilité persiste dans de nombreuses régions du monde. Afin donc d'établir la paix et la sécurité, les relations internationales doivent être fondées sur les principes suivants : coexistence pacifique entre les peuples du monde; non-ingérence dans les affaires internes des États; respect de la souveraineté et de l'indépendance des États et solution pacifique des conflits; interdiction de l'utilisation de la force; et intérêts mutuels de toutes les nations.

L'énorme contribution que l'ONU apporte au maintien de la paix et de la sécurité internationales est particulièrement louable. Depuis sa création, l'Organisation internationale s'est efforcée de réduire les foyers de tension dans le monde. Elle a recouru aux opérations de maintien de la paix : leur nombre s'élève maintenant à plus de 20 malgré

la pénurie de ressources. En raison des lourds fardeaux financiers qui incombent à l'ONU, nous avons remarqué ces deux dernières années que les États avaient tendance à se tourner vers les organisations régionales pour le règlement des conflits régionaux. À cet égard, ma délégation souhaite souligner l'importance des relations entre l'ONU et les organisations régionales, qui sont la base de la paix et de la sécurité mondiales.

Les défis et les menaces à la paix et à la sécurité internationales sont nombreux et complexes. Ils se manifestent par le stockage d'armes — en particulier d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs — des conflits armés et des déséquilibres socio-économiques tels que la pauvreté extrême, la progression des maladies et la prolifération des drogues, la discrimination sociale et religieuse et la détérioration de l'environnement.

Toutefois, si des limites étaient fixées pour les armes de destruction massive, des fonds additionnels deviendraient disponibles pour traiter de ces problèmes. Aujourd'hui, le monde a besoin de conventions et de traités sur la limitation de ces armes, mais nous ne devons pas nous borner à cela. Au contraire, des plans doivent être faits aux fins d'éliminer toutes ces armes, car indépendamment du coût exorbitant de leur production et de leur stockage, ces armes sont une menace pour l'humanité. Leur destruction libérerait des fonds additionnels pour le développement.

Tout observateur peut voir que le niveau des armes de destruction massive — en particulier les armes nucléaires — dépasse de loin les besoins de sécurité et de défense des pays. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent donc appuyer les tendances à limiter et à réduire ces armes. En dépit de la réduction quantitative des armements dans le contexte du Traité sur les forces armées classiques en Europe, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, ainsi que l'Accord SALT, il existe encore des quantités considérables d'armes, en particulier d'armes nucléaires, qui sont une source de graves préoccupations. Si les pays veulent vivre en paix et en sécurité, il faut que ceux qui possèdent des stocks importants d'armes parviennent à des accords sur des réductions additionnelles de stocks d'armes de destruction massive — en particulier d'armes nucléaires, qui sont les plus meurtrières de toutes — en tant que premier pas vers l'élimination des toutes les armes de destruction massive.

Des résultats positifs ont été enregistrés cette année dans le domaine du désarmement. Durant les derniers mois, le processus de négociation a commencé dans le cadre de la Conférence du désarmement sur un traité d'interdiction

complète des essais. Les efforts se poursuivent pour préparer la Conférence d'examen sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1995. En même temps, il est satisfaisant de noter que nombre de pays désirent accéder au TNP.

Cela nous incite à mentionner les importantes mesures qui ont été prises pour réduire la prolifération d'armes meurtrières. Il s'offre à la communauté internationale une occasion de progresser de façon décisive dans le domaine du désarmement nucléaire. Les préparatifs pour la Conférence d'examen du TNP de 1995 sont également importants pour mener un dialogue constructif et ouvert sur l'avenir du régime de non-prolifération. Par ailleurs, tout progrès tangible sur des mesures de désarmement nucléaire aura un effet positif sur le régime de non-prolifération nucléaire et sur l'issue de la Conférence d'examen de 1995.

L'ensemble de la question de la prolifération des armes de destruction massive gagne en importance au sein de la communauté internationale et dans toutes les instances multinationales de désarmement, notamment à la Conférence du désarmement. Partant, la communauté internationale doit aujourd'hui focaliser son attention sur la non-prolifération des armes de destruction massive et leurs vecteurs, et ce, de façon urgente, en raison de la menace que font peser ces armes sur l'humanité. La responsabilité en matière de prolifération d'armes de destruction massive incombe donc à tous les pays désirant acquérir, fabriquer ou perfectionner la technique de telles armes.

La sécurité régionale est étroitement liée à la sécurité internationale. Durant les récentes années, nous avons noté l'importance accrue que la communauté internationale attache au maintien de la paix et de la sécurité dans certaines régions. Au Moyen-Orient, notre région, cette année a été témoin d'une grande évolution dans les négociations de paix en cours. Il faut espérer que cela augure bien de l'instauration d'une paix durable dans la région, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Cette évolution a mené à la signature le 4 mai d'un accord d'autonomie entre l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et Israël et à la mise en place d'une autorité autonome à Jéricho et Gaza. De plus, la Jordanie et Israël ont aussi signé la Déclaration de Washington le 25 juillet. Ces accords, espérons-nous, représentent les premiers pas vers la détente dans le processus de paix sur les fronts syrien et libanais et marquent le début d'une solution à la question de Palestine.

La paix et la sécurité au Moyen-Orient exigent un climat de confiance qui ne peut être instauré que si une

zone exempte d'armes nucléaires est créée au Moyen-Orient et si la région est exempte d'armes de destruction massive. Dans ce cadre, S. E. Sheikh Mohammed Bin Mubarak Bin Hamad Al-Khalifa, Ministre des affaires étrangères de Bahreïn, intervenant à l'Assemblée générale, a déclaré :

«Je voudrais réaffirmer que nous appuyons pleinement la politique tendant à faire du Moyen-Orient une région libre d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive et, en conséquence — compte tenu de ses capacités en la matière — nous demandons à Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires». (*Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Séances plénières, 20e séance, p. 6*)

Nous sommes certains que la création d'une zone libre d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient ainsi que l'adhésion des pays de la région — en particulier ceux ayant une capacité nucléaire — au TNP contribueront au progrès social et économique des pays de la région. Une fois que la région du Moyen-Orient sera libérée des armes nucléaires ou autres armes de destruction massive, les avantages ne se limiteront pas à la paix et à la sécurité internationales mais s'étendront au développement social et économique de la région tout entière, les fonds disponibles étant consacrés au domaine socio-économique, qui améliorera le niveau de vie des populations.

Pour terminer, je tiens à réitérer qu'il convient de mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies sur le désarmement, en particulier toutes les conventions conclues dans ce domaine, ainsi que les résolutions traitant du droit international. Cela aiderait à créer un climat propice à la paix et à la sécurité. Nous sommes convaincus que les efforts qui sont en cours dans ce domaine conduiront à l'instauration de ce climat et que l'humanité pourra ainsi surmonter tous les obstacles qui se dressent sur la voie de la paix et de la sécurité.

M. Shah (Népal) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, et féliciter les autres membres de la Première Commission, de votre élection bien méritée à ces fonctions importantes. Nous sommes convaincus que votre expérience et votre talent de diplomate permettront à la Commission d'achever ses travaux avec succès. Nous pouvons vous assurer que nous coopérerons sans réserve aux travaux de la Commission.

Ma délégation exprime sa sincère reconnaissance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, pour la déclaration d'ouverture très stimulante qu'il a prononcée devant la Commission, le 17 octobre.

Les récents changements intervenus dans les relations Est-Ouest et l'atténuation des tensions au niveau politique international offrent une occasion sans précédent pour le contrôle des armements et le désarmement. Il faut saisir cette occasion pour consolider les acquis et tracer une voie constructive pour les mesures qui seront prises à l'avenir dans ce domaine.

Ma délégation salue la récente adhésion du Kazakhstan, du Kirghizistan et de la Géorgie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Népal considère que le TNP est un instrument de grande importance, et nous attendons avec intérêt de participer à la prochaine Conférence d'examen et de prorogation du TNP prévue en avril 1995. Nous sommes convaincus que le succès de cette conférence dépendra largement de la contribution qu'apporteront les États nucléaires et non nucléaires à la réalisation d'un consensus sur les diverses dispositions du Traité.

Le Népal estime que plusieurs questions fondamentales restent à traiter pour renforcer le régime du TNP. La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais est un thème essentiel. Elle doit s'accompagner d'une interdiction sur la production et l'exportation de matières fissiles à des fins d'armements. Il est tout aussi important à nos yeux d'effectuer des coupes plus profondes dans les stocks d'armes nucléaires. En attendant de réaliser un désarmement nucléaire complet, les États non nucléaires doivent avoir l'assurance que leur sécurité ne fera pas l'objet d'un recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires. Une application vérifiable et effective de ces mesures permettra à la présente génération de promouvoir un désarmement nucléaire complet.

Ma délégation salue la mise en place du Registre des Nations Unies sur les armes classiques. Cependant, pour rehausser la transparence dans le domaine des armes classiques, il faut élargir la portée du Registre. Le Népal s'oppose à l'exportation et à l'utilisation des mines terrestres antipersonnel, qu'il convient de contrôler pleinement grâce à un mécanisme efficace de vérification. La communauté internationale doit immédiatement porter son attention sur la nécessité de bannir l'emploi de ces armes inhumaines

qui ont coûté la vie à tant de civils innocents et qui en ont handicapé davantage encore.

Il est encourageant de noter que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction a été signée par un grand nombre de pays. La prompt entrée en vigueur de la Convention permettra de parvenir rapidement aux objectifs énoncés dans la Convention.

Le Népal est en faveur de la création d'un mécanisme de vérification efficace supplémentaire pour renforcer la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

Ma délégation estime que le contrôle des armes et le désarmement aux niveaux régional et mondial se complètent l'un l'autre. Nous saluons la décision prise récemment par Cuba d'accéder au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco), qui ouvre la voie à une prompt entrée en vigueur du Traité qui ferait ainsi de l'Amérique latine une zone exempte d'armes nucléaires. Il faut également espérer qu'un traité faisant du continent africain une zone exempte d'armes nucléaires sera bientôt adopté. De telles zones exemptes d'armes nucléaires, y compris la zone dénucléarisée du Pacifique Sud et le Traité sur l'Antarctique, couvrent une vaste partie du globe. C'est dans le même esprit que nous appuyons la proposition de faire de l'Asie du Sud une zone exempte d'armes nucléaires. Nous demandons instamment à la communauté internationale de soutenir les efforts et les processus régionaux dans le cadre du désarmement.

Les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement sont d'importantes instances pour ce qui est de promouvoir sur le plan régional le contrôle des armes et le processus du désarmement. Ces centres devraient être renforcés par des ressources financières et humaines adéquates. Nous invitons particulièrement les Nations Unies à appuyer le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et au Pacifique, dont le siège est Katmandou. Le Népal appuie sans réserve ce centre, et il invite la communauté internationale à lui fournir son appui afin d'en faire un instrument efficace de paix et de désarmement dans la région. Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre reconnaissance aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux fondations de leurs généreuses contributions qui ont permis au Centre d'entreprendre les importantes activités qui en font un

forum important et actif où se réunissent des diplomates, des universitaires et des spécialistes d'études stratégiques sur les manières éventuelles d'aborder le désarmement régional dans la région de l'Asie du Pacifique.

M. Grima (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois devant la Première Commission, je tiens à vous féliciter, et à féliciter les autres membres du bureau, de votre élection et à vous donner l'assurance que ma délégation vous appuiera dans les efforts que vous déploierez pour conclure avec succès les tâches dont nous sommes chargés.

Dans un monde où les États se sentent de plus en plus minés par les luttes ethniques et les conflits tribaux, on voulait croire que la fin de la guerre froide et le «nouvel ordre mondial» seraient perçus comme deux concepts complémentaires en même temps que très distincts. La fin de la guerre froide offrait à l'ONU, pour la première fois dans son histoire, l'occasion de concrétiser la vision de ses pères fondateurs. Paradoxalement, le «nouvel ordre mondial» a fait de cette vision une notion quasiment utopique et irréaliste.

Un coup d'oeil sur le maintien de la paix dans le monde, de la Somalie à Haïti, du Rwanda à la Bosnie, révèle rapidement des mains tantôt écrasées, tantôt ensanglantées, tantôt affamées, qui se tendent vers les efforts de maintien de la paix des Nations Unies. Les missions de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité au cours des 12 derniers mois illustrent parfaitement les diverses attentes que le nouvel ordre mondial place dans les Nations Unies. La plupart conviennent donc que, quelle que soit sa nature, le nouvel ordre mondial qui se dessine apporte avec lui de nouvelles possibilités et de nouveaux défis, comme l'ont montré les événements survenus récemment au Moyen-Orient.

Un domaine où des changements spectaculaires et très visibles ont eu lieu est celui du désarmement. L'une des tâches essentielles de notre commission est donc, évidemment, de définir avec autant de précision que possible où résident les nouvelles possibilités et les nouveaux défis.

Le moment est venu pour la communauté internationale tout entière de participer aux processus qui se déroulent. Les efforts faits pour prévenir toute prolifération des armes nucléaires constituent l'un de ces processus, un processus qui évolue sur nombre de fronts qui, à un degré plus ou moins élevé, se renforcent mutuellement.

Mon gouvernement se félicite des progrès accomplis au cours des négociations de Genève sur un traité complet d'interdiction des essais nucléaires, efficace, multilatéral, universellement applicable et vérifiable, et il trouve encourageant le projet de texte transmis par la Conférence du désarmement à cette commission. De plus, ma délégation applaudit la modération dont font preuve les États dotés d'armes nucléaires lors des essais de leurs engins nucléaires. Dans ce contexte, nous nous soucions comme d'autres de voir qu'à ce stade critique des négociations de Genève, le moratoire de facto n'est pas respecté par tous les États dotés d'armes nucléaires.

Une autre pas important vers le renforcement du régime de non-prolifération serait une décision de la Conférence du désarmement en vue de créer un comité spécial pour négocier un traité universel, non discriminatoire et efficacement vérifiable, qui interdise la fabrication de matières fissiles aux fins d'armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs. De même, nous sommes prêts à appuyer le renforcement du Régime de contrôle technique des missiles, qui freinerait l'élargissement des systèmes de vecteurs destinés aux armes de destruction massive.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure au coeur du régime de non-prolifération et, par conséquent, la grave responsabilité qui incombe à la communauté internationale tout entière en vertu de la Conférence d'examen de 1995 est manifeste. Le Gouvernement maltais estime que le Traité a joué pendant 25 ans un rôle clef dans la prévention d'une nouvelle prolifération des armes nucléaires. Il est donc fermement convaincu qu'il convient dans l'intérêt général de la communauté internationale de proroger le Traité indéfiniment et inconditionnellement l'année prochaine. Nous saluons l'accession récente au Traité de non-prolifération de la Géorgie, du Kazakhstan et du Kirghizistan, qui porte à 165 le nombre total de signataires. Nous invitons les États qui n'y ont pas encore accédé de s'y joindre en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires d'ici la prochaine conférence d'examen.

Rien ne saurait mieux contribuer à la réalisation de l'objectif final d'une adhésion universelle que l'adoption par la communauté internationale d'une attitude énergique à l'égard des pays dont la décision de ne pas participer au TNP est un moyen de dissimuler leurs activités de fabrication d'armes nucléaires. Tout aussi importante serait une combinaison de mesures visant à rendre plus crédible le rôle des cinq États dotés d'armes nucléaires. De telles mesures devraient tout au moins comporter des assurances fermes et juridiquement contraignantes de non-recours aux armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés. À cet

égard, le représentant de l'Australie a soumis à la présente Commission une proposition intéressante tendant à saisir le Conseil de sécurité d'un projet de résolution qui interdirait le recours à la menace ou à l'emploi d'armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP. Cette proposition mérite d'être examinée plus avant.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction fait partie de ce que le Secrétaire général a appelé la triade des traités mondiaux relatifs aux armes de destruction massive. Cette convention a maintenant été signée par 157 États, dont le mien. Ma délégation pense que la Convention pourra bientôt entrer en vigueur.

Le renforcement de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction grâce à l'addition d'un régime de vérification juridiquement contraignant et efficace est tout aussi important.

La prolifération et le transfert incontrôlé d'armements conventionnels continuent d'exiger l'attention de la communauté internationale. Beaucoup de pays conviennent que les mesures qui renforcent la transparence pour ce qui est du niveau des armements conventionnels constituent en soi d'utiles mesures de confiance et de sécurité et qu'elles encouragent le processus de réduction de ces armes. Le Registre des armes classiques établi par les Nations Unies est au coeur de cet effort. Les données fournies par quelque 90 gouvernements dont le mien sont assurément encourageantes. Pour atteindre toute sa portée, le Registre doit recevoir une participation aussi large que possible. Tout en maintenant son appui au Registre, ma délégation regrette que le groupe appelé Groupe de New York n'ait pas recueilli un consensus sur l'élargissement de la portée du Registre par l'inclusion de données sur les équipements militaires et l'acquisition de matériel militaire grâce à la production nationale. Il faut espérer que cela s'avérera possible à la prochaine réunion d'experts gouvernementaux.

Le rôle que jouent l'ONU et les organisations et accords régionaux dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales est plus complémentaire que concurrentiel. Conformément à cette idée, à la réunion du Conseil des ministres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) tenue à Prague en janvier 1992, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Malte a proposé que la CSCE se proclame accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations

Unies. Cette proposition a été adoptée formellement à la réunion de suivi d'Helsinki et approuvée ultérieurement par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CSCE en juillet 1992.

Aujourd'hui, on comprend mieux combien il est important de renforcer cette idée, comme en témoigne la réunion qui a eu lieu récemment à New York entre le Secrétaire général et les chefs des organisations régionales. Le but ultime de cette coopération est de faire en sorte que les organisations mondiales et régionales, dotées de mandats distincts mais convergents, s'associent pour réaliser un objectif commun : oeuvrer à la mise en place d'un processus de sécurité qui soit juste, équitable et, partant, durable. Tel est de plus en plus le cas en Europe où, pendant l'année écoulée, l'ONU a renforcé sa coopération avec les organisations de la région, et notamment avec la CSCE.

Mon gouvernement partage les vues exprimées par le représentant de l'Allemagne au nom de l'Union européenne, à savoir que le Forum de la CSCE pour la coopération en matière de sécurité joue un rôle essentiel dans la sécurité régionale. Le Forum négocie des questions qui vont de la non-prolifération au contrôle des armes classiques, et il a innové en convenant de principes relatifs au transfert des armes classiques, aux mesures de stabilité en cas de crises régionales, à l'échange d'informations sur la planification des mesures de défense et à un programme de coopération et de contacts militaires. De même, ma délégation estime que le Traité ciel ouvert est une mesure unique de confiance et de sécurité et elle attend avec intérêt sa prompte entrée en vigueur.

L'attachement de Malte au processus de la CSCE illustre son attachement sans réserve à la sécurité et à la coopération en Europe.

Parmi les faits les plus marquants qui ont certainement contribué à renforcer la sécurité et la coopération en Europe il faut citer la Loi unique européenne de 1986. L'Union a maintenant dépassé le stade du processus de coopération politique qui avait alors été amorcé pour réaliser les objectifs d'une politique étrangère et de sécurité commune. La demande soumise par Malte pour devenir membre à part entière de l'Union européenne montre que mon Gouvernement appuie cette importante évolution politique en Europe.

Il y a plus de 200 ans, le grand écrivain anglais Samuel Johnson écrivait que le principal but des voyages était de voir les rives de la Méditerranée. Deux cents ans plus tard, cela demeure vrai. Il y a toutefois aujourd'hui une

douloureuse prise de conscience, à savoir que de multiples sources d'instabilité accablent la région méditerranéenne. Il y existe de dangereux niveaux d'armement et de graves déséquilibres économiques. L'abondance des armements dans la région est impressionnant tant au plan quantitatif qu'au plan de leur potentialité destructrice. Au cours d'un colloque réuni à Tunis en novembre 1992, le Ministre des affaires étrangères de mon pays, M. Guido de Marco, a déclaré :

«L'analyse de la situation fait apparaître des dangers, des divisions et des disparités. D'après certains, la situation dans notre région fait penser à une bombe à retardement dont l'explosion ne saurait tarder. La responsabilité nous incombe de désamorcer cette bombe à retardement.»

Aujourd'hui, Malte envisage sous deux angles distincts la question de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.

Le premier est déterminé par sa situation géographique. Située à un croisement de la Méditerranée, Malte a tout au long de l'histoire partagé les vicissitudes de la région. Pour Malte, la Méditerranée ne constitue pas uniquement la seule frontière qui la sépare des États voisins; c'est aussi une zone d'activités et d'intérêts qu'elle partage avec ces États. Tous les événements majeurs et la plupart des événements mineurs qui se produisent dans la région ont un impact direct sur la vie à Malte, qu'il s'agisse de la sécurité ou du bien-être économique de l'île. La recherche d'une stabilité et d'une coopération régionales revêt donc pour Malte une importance plus grande qu'elle n'en revêt habituellement pour de nombreux autres pays.

L'autre perspective est déterminée par l'objectif politique prépondérant que poursuit Malte : devenir membre de l'Union européenne. Ce qui est généralement décrit comme la vocation européenne de Malte, comparée aux réalités géographiques, doit être considérée comme un choix fait délibérément parmi d'autres options possibles. Malte voit les choses différemment, car elle est persuadée que l'histoire est aussi importante que la géographie pour déterminer les options géopolitiques.

De fait, l'attitude qu'adopte aujourd'hui Malte à l'égard des événements qui surviennent en Méditerranée s'inscrit en tant qu'acte politique conséquent, de plus en plus dans le droit fil du mode de pensée des pays d'Europe, plus particulièrement de ceux de l'Europe méridionale. L'un des plus solides arguments qui militent en faveur de l'entrée de Malte dans l'Union européenne est précisément

l'enrichissement qu'elle peut, grâce à sa situation et à sa perspective méditerranéennes, apporter à la formule de sécurité européenne.

Comme le Premier Ministre de Malte, M. Edward Fenech Admi, l'a récemment souligné,

«il est bon de noter que la double inspiration de Malte en ce qui concerne les questions touchant à la Méditerranée n'est pas unique.»

C'est une dualité partagée, à des degrés divers, par les États côtiers au nord, au sud, à l'est et à l'ouest, qui, aujourd'hui correspond aux perspectives mises en exergue par le Ministre français des affaires étrangères, M. Alain Juppé. Dans sa déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session, M. Juppé a déclaré que la France souhaitait que l'Europe organise un forum de coopération auquel participeraient tous les États méditerranéens et que ce serait là pour elle l'un des principaux objectifs lorsqu'elle assumerait la prochaine présidence de l'Union européenne. Malte se félicite de cette approche.

Les efforts n'ont pas manqué pour étendre le dialogue afin qu'il englobe toutes les questions liées au large éventail de préoccupations méditerranéennes. Malte s'est toujours employée à encourager de tels efforts, convaincue que la sécurité et la stabilité qui résulteraient d'un processus de consultation et de coopération dans la région de la Méditerranée ne sont pas simplement des objectifs souhaitables au niveau régional, mais des objectifs qui revêtent une dimension essentielle de la sécurité européenne.

De plus en plus, la CSCE cherche de nouvelles occasions d'engager dans ses activités des États non participants de la Méditerranée. Nous avons aussi préconisé la création d'un conseil de la Méditerranée sur le modèle du Conseil de l'Europe. Malte, avec 10 autres États méditerranéens, participe actuellement à un projet de lancement d'un forum méditerranéen. De même, la proposition de créer un conseil de la Méditerranée retient l'attention car elle ouvrira la voie à un ordre du jour assez souple et assez vaste et permettra d'emblée la participation dûment structurée à la fois des États méditerranéens et d'États n'appartenant pas à la région mais qui pourraient s'intéresser au processus de promotion d'un dialogue méditerranéen. En même temps, il faut reconnaître que cette initiative et les initiatives connexes ne constituent pas une fin en soi, mais seulement le moyen de réaliser un objectif commun : promouvoir la paix et la stabilité dans notre région. Pour ce faire, il faut adopter des méthodes pragmatiques, notamment pour rechercher et

utiliser des initiatives aux fins d'une coopération fonctionnelle, sans toutefois renoncer à nos idéaux et à nos objectifs politiques suprêmes.

La recherche de la sécurité, que ce soit au niveau régional ou au niveau mondial, transcende en définitive les questions institutionnelles et touche à la volonté politique des parties intéressées. Chacun de nous doit s'employer par tous les moyens à susciter cette volonté politique là où elle fait encore défaut. Ma délégation est certaine qu'avec la volonté politique voulue, la Première Commission pourra apporter une contribution notable sur cette voie.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne à présent la parole à l'Observateur du Saint-Siège, S. E. l'archevêque Renato Martino.

L'Archevêque Martino (Saint-Siège) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous présente mes félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette importante commission. Je voudrais également présenter mes meilleurs vœux aux autres membres du bureau.

À la veille du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en cette période d'examen, de renouvellement et de réforme, tous les États sont mis au défi de se concentrer sur l'un des objectifs primordiaux de l'Organisation : préserver les générations futures du fléau de la guerre. C'est en ayant cela présent à l'esprit que le Saint-Siège se souvient des paroles mémorables prononcées par le Pape Paul VI devant l'Assemblée générale en octobre 1965 :

«Jamais plus les uns contre les autres, jamais, plus jamais! ... jamais plus la guerre, jamais plus la guerre! C'est la paix, la paix, qui doit guider le destin des peuples et de toute l'humanité!» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, séances plénières, 1347e séance, par. 33*)

En dépit de cet appel et des efforts déployés par cette Commission au cours des années, les guerres, les conflits internes, les guérillas et les attaques terroristes persistent. La discorde qui continue de régner dans le monde nous empêche de célébrer la paix. Il y a lieu, toutefois, de se réjouir de ce que l'on comprend beaucoup mieux aujourd'hui ce dont on a besoin pour parvenir à une paix véritable. Certes, dans l'après-guerre froide, la sécurité exige le désarmement. Mais il faut plus que le désarmement. Une nouvelle conception de la sécurité a été mise en relief lors de l'historique réunion au sommet du Conseil de sécurité tenue en 1992 :

«La paix et la sécurité internationales ne découlent pas seulement de l'absence de guerre et de conflits armés. D'autres menaces de nature non militaire à la paix et à la sécurité trouvent leur source dans l'instabilité qui existe dans les domaines économique, social, humanitaire et écologique.» (S/PV.3046, p. 143)

Il faut mettre à l'actif de la Commission, qui a élargi son horizon pour traiter de la sécurité dans ses plus larges dimensions, qu'elle parvient de plus en plus à faire admettre que la paix et la sécurité dépendent de facteurs socio-économiques aussi bien que d'éléments politiques et militaires. Bien que la Commission ne soit pas encore arrivée à s'entendre sur un ordre du jour intégré pour la sécurité, il existe une prise de conscience croissante que le non-recours à la force dans les relations internationales, le développement économique et social, le respect des droits fondamentaux de l'homme et des libertés fondamentales, et la nécessité de préserver l'environnement sont tous étroitement liés et constituent les fondements d'une paix et d'une sécurité universelles durables et stables.

La recherche d'un système de sécurité susceptible d'être appuyé par tous les États caractérise cette période commémorative. Ce qui apparaît souvent comme un lent progrès, avec les revers inévitables que cela comporte, ne doit pas nous décourager. Il n'en demeure pas moins que le monde subit d'énormes transformations, et que la paix, le développement et la démocratie sont plus étroitement liés que jamais. L'humanité est prête à avancer. L'ampleur de la tâche est un test de la capacité de la communauté internationale à y faire face; cela ne doit pas nous accabler, mais nous inciter au contraire à travailler ensemble de façon encore plus résolue pour le bien de tous.

Qu'il soit classique ou nucléaire, le désarmement est un élément inévitable de ce nouvel ordre du jour pour la sécurité. Le Saint-Siège a toujours insisté sur la nécessité d'adopter des mesures concrètes en faveur d'un désarmement général et complet, y compris l'élimination de toutes les armes de destruction massive. Ma délégation a déclaré devant la Commission que le monde exige une forme de sécurité postnucléaire. L'objectif est la réalisation d'un régime non nucléaire. Des mesures importantes ont déjà été prises en vue de l'élimination totale des armes chimiques et biologiques (bactériologiques). Des accords analogues doivent progressivement être réalisés dans le domaine nucléaire.

Tous les États dotés d'armes nucléaires doivent réexaminer la place qu'occupent les armes nucléaires dans leur politique en matière de sécurité nationale. On aura besoin

des efforts de tous les États dotés d'armes nucléaires si l'on veut que le désarmement nucléaire devienne une réalité et que le régime de non-prolifération soit effectivement renforcé.

La Conférence des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit se tenir en 1995, permettra à la communauté internationale de tester sa volonté politique quant à l'application des conditions très strictes stipulées à l'Article VI du Traité. Chacune des parties, tant nucléaires que non nucléaires, s'est engagée à

«poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives ... au désarmement nucléaire et ... sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.»

Les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière à cet égard. En acceptant de mettre fin aux essais d'armes nucléaires et de conclure un traité d'interdiction complète des essais aussi rapidement que possible, ils feront la preuve du sérieux de leurs intentions.

Un traité d'interdiction complète des essais peut certes réduire ce que l'on peut considérer comme le caractère discriminatoire du Traité sur la non-prolifération, mais il y a d'autres mesures parallèles qui doivent être prises, notamment la cessation complète de la production de matière fissile destinée à la fabrication d'armes; la réduction constante de la part de tous les États dotés d'armes nucléaires de leurs armes nucléaires et de leurs vecteurs, et l'octroi d'une garantie de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Ce programme d'action pourrait s'avérer inestimable pour arrêter la prolifération des armes nucléaires vers d'autres États. À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés en vue de créer des zones dénucléarisées au niveau régional.

À notre époque, l'humanité est victime de nombreux conflits armés, livrés presque exclusivement au moyen d'armes classiques et alimentés par une prolifération d'armes bien souvent considérée comme normale. Semer les armes aux quatre vents peut fort bien avoir pour résultat de récolter le tourbillon de la guerre sur son propre sol. Les transferts d'armes soulèvent de graves problèmes moraux auxquels il faut s'attaquer. Le Saint-Siège, par le biais du Conseil pontifical pour la justice et la paix, a publié récemment une réflexion éthique sur ces problèmes, intitulée *Le commerce international des armes*. Cette publication a pour but de mobiliser de nouvelles forces en faveur d'un contrôle et d'une réduction radicale de ces transferts.

Heureusement, l'intérêt porté au contrôle international des transferts d'armes s'accroît, comme le prouve la création du Registre des armes classiques des Nations Unies. Il faut saisir ce moment favorable pour contrôler efficacement et réduire radicalement ces transferts d'armes. Le Saint-Siège appuie par conséquent une extension du Registre des armes qui, après deux années d'existence, a fait la preuve de son utilité, pour qu'il inclue des définitions plus étendues des systèmes d'armements, au-delà des sept catégories actuelles. La transparence est indispensable au renforcement des mesures régissant le transfert des armes classiques. Il s'agit d'une mesure de confiance et de sécurité essentielle.

En outre, l'action à entreprendre pour lutter efficacement contre les transferts illicites d'armes, dont beaucoup de petit calibre, doit se voir octroyer la plus haute priorité à l'ordre du jour international. Ce commerce est étroitement lié aux conflits, aux opérations de mercenaires, au terrorisme, au crime organisé, au trafic de stupéfiants et autres activités de déstabilisation. Des mesures strictes concernant la vente ou le transfert d'armes légères et d'armes individuelles doivent être prises au niveau national en tant qu'étape nécessaire, bien que préliminaire, vers un contrôle international de ces armes.

En ces temps de conflits armés, les mines terrestres causent des dommages inacceptables aux populations civiles. Même après la cessation des hostilités, elles continuent de mutiler et de tuer. Les victimes sont très souvent des enfants innocents. Comme le Secrétaire général l'a noté :

«De toute évidence, si l'on veut soulager les générations à venir de cet énorme fardeau humanitaire, la communauté internationale devra prendre des mesures pour limiter la fabrication, l'utilisation et la vente des mines terrestres antipersonnel, l'objectif étant de parvenir à une interdiction totale.» (A/49/I, par. 771)

Le Saint-Siège demande à la communauté internationale d'examiner cette question de toute urgence.

Le déminage est en outre un problème énorme. Quelque 110 000 millions de mines demeurent enfouies et, pour l'année dernière seulement, le nombre de nouvelles mines posées serait de l'ordre de 2 à 5 millions, tandis que durant la même période, environ 100 000 mines seulement ont été retirées. Pour faire connaître son appui aux opérations humanitaires que mènent les Nations Unies dans le déminage, le Saint-Siège a versé une contribution financière symbolique en faveur des travaux du Centre d'action cambodgien de déminage.

La prochaine conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination devrait permettre aux États de renforcer leur détermination d'interdire la production et le transfert d'autres types d'armes inhumaines, notamment, par exemple, les nouveaux types d'armes comme les armes laser qui rendraient l'adversaire aveugle de manière permanente. Le Saint-Siège appuie fermement les efforts déployés à cet égard.

Il ne faut pas oublier, cependant, que les efforts faits pour limiter les effets désastreux de la guerre et des conflits armés ne remplacent pas les mesures indispensables qu'exige leur prévention. À l'aube du second cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies, chaque État et tous les États ensemble sont invités à renouveler la volonté qu'ils ont exprimée au moment de sa fondation. Les États s'étaient alors dits résolus non seulement à préserver les générations futures du fléau de la guerre, mais également à proclamer à nouveau leur foi dans la dignité et la valeur de la personne humaine et à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Honorer tous ces engagements est un moyen de contribuer non seulement à la survie de tous les peuples, mais aussi à la paix durable à laquelle ils aspirent.

M. Sukayri (Jordanie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je félicite également les autres membres du bureau de leur élection et promets d'apporter sans réserve la coopération et l'appui de ma délégation aux travaux de la Commission.

Votre prédécesseur, l'Ambassadeur von Wagner, de l'Allemagne, et ses collègues, méritent notre gratitude pour leurs travaux et pour le dévouement dont ils ont fait preuve à la dernière session.

Avant d'aborder les questions de sécurité internationale et de désarmement figurant à l'ordre du jour de la présente session, il convient d'évoquer l'évolution positive dont la région du Moyen-Orient a été témoin cette année. Il est certain que des événements comme la conclusion d'un Traité entre la Jordanie et Israël, qui a été paraphé cette semaine et qui sera signé après-demain, auront un effet marquant sur la sécurité régionale et contribueront à instaurer la confiance dans la région en même temps qu'ils constitueront une étape importante vers une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient.

La non-prolifération des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive est devenue une question prioritaire à l'ordre du jour international tout simplement parce que la prolifération de ces armes constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales et constitue par conséquent une préoccupation majeure pour la communauté internationale.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont la Conférence d'examen et de prorogation se tiendra en avril prochain, est la base même du régime international de non-prolifération. La Jordanie se montre depuis son accession au TNP un partisan résolu du Traité. Cependant, elle est persuadée que la conclusion d'un traité d'interdiction totale des essais, parallèlement aux assurances de sécurité données aux États non dotés d'armes nucléaires et à l'universalité du Traité, est un préalable essentiel à la prorogation indéfinie du Traité. Les maigres progrès réalisés par la Conférence sur le désarmement vers la conclusion d'un traité d'interdiction totale des essais ne laissent guère envisager la conclusion prochaine de ce traité. La controverse sur les assurances de sécurité, de même que la répugnance de certains États à adhérer au Traité n'augurent guère d'une extension indéfinie du TNP.

Nous nous joignons à l'appel lancé ici, au nom de l'Union européenne et par certaines autres délégations, à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait afin qu'ils adhèrent au TNP dès que possible. Nous rendons hommage à l'Algérie et à d'autres pays qui ont pris récemment des mesures à cet égard. Nous renouvelons également l'appel que nous avons lancé pour que toutes les installations nucléaires, notamment dans la région du Moyen-Orient, soient placées sous le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Outre les préoccupations de sécurité relatives à la menace de prolifération nucléaire, les installations nucléaires non inspectées soulèvent la question de la sécurité de l'homme et de l'environnement qui revêt une importance extrême pour mon pays.

Dans le cadre de sa participation active au processus de paix, mon pays participe de bonne foi aux négociations multilatérales sur la limitation des armements et le désarmement. Il faut espérer que ces négociations aboutiront rapidement à des accords de limitation des armements vérifiables et efficaces entre les États de la région. L'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient sera une réalisation importante. Nous appuyons sans réserve cet objectif, et nous sommes convaincus qu'une telle mesure renforcera la confiance et éliminera une menace majeure à la sécurité de la région,

sans parler de la contribution qu'elle apporterait au désarmement nucléaire général et complet dans le monde.

Pour la deuxième année consécutive, nous citerons «L'étude de mesures efficaces et vérifiables susceptibles de favoriser la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient», contenue dans le document A/45/435, daté du 10 octobre 1990 :

«L'adhésion au Traité de tous les États de la région — et notamment d'Israël — serait un événement marquant. En attendant, l'acceptation par Israël de garanties pour les installations de Dimona constituerait néanmoins un pas important vers cette création et pourrait avoir lieu bien avant l'adhésion du pays au Traité.» (A/45/435, par. 181).

La dynamique que la conclusion du Traité jordano-israélien a engendrée au Moyen-Orient doit être entretenue. Ma délégation estime qu'une mesure positive telle que l'adhésion israélienne au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le placement de tous les dispositifs nucléaires israéliens sous les garanties de l'AIEA aboutira certainement au maintien et à l'accentuation de cette dynamique. L'élimination d'une importante menace à la sécurité régionale contribuerait également à l'édification de la confiance, qui est essentielle pour ouvrir la voie à de nouveaux progrès dans les autres domaines du processus de paix. Un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive serait assurément différent du Moyen-Orient d'aujourd'hui : région la plus instable de l'histoire.

La transparence en matière d'armements a incontestablement une importance primordiale pour l'édification de la confiance, et le Registre des armes classiques des Nations Unies est le principal instrument permettant de parvenir à une telle transparence. Mon pays, qui est un partisan résolu du Registre, a fourni au Secrétaire général les données exigées relativement aux transferts d'armes effectués par la Jordanie. Nous avons également participé activement aux négociations menées par le groupe de spécialistes gouvernementaux au sujet de l'élargissement et de l'enrichissement du Registre. Nous regrettons toutefois qu'aucun progrès n'ait été fait à cet égard, mais nous espérons qu'une autre tentative, associée à la volonté politique d'enrichir le Registre, se matérialisera bientôt.

Ma délégation aimerait souligner la nécessité de disposer d'un mécanisme, au plan international, permettant de faire cesser le transfert illicite d'armements, classiques ou non. Nous appuyons aussi tous les efforts déployés en

vue de l'élimination de la menace que constituent les mines antipersonnel. À ce propos, mon pays a remis au Secrétaire général un rapport technique détaillé sur le statut des mines antipersonnel en Jordanie. En tant que pays non producteur de mines, la Jordanie se réjouit des moratoires à l'exportation volontaires qu'imposent maintenant certains États et axe actuellement son attention sur la question du déminage.

Ma délégation relance son appel à la Conférence du désarmement pour qu'elle entame des négociations en vue de conclure un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. À la dernière session, nous avons appuyé la résolution 48/75 L de l'Assemblée générale à ce sujet, et nous soutiendrons cette année tout texte portant sur cette question.

Les efforts constants déployés pour convertir à des fins pacifiques la production des industries d'armements de l'ancien bloc de l'Est et les démarches accomplies dans d'autres parties du monde pour réorienter les ressources militaires à des fins civiles pacifiques sont très louables. Nous espérons que de telles mesures deviendront très bientôt possibles au Moyen-Orient. Un des résultats positifs du processus de paix se déroulant dans cette région devrait se traduire par un important changement : la course aux armements devrait céder la place à la coopération en matière de sécurité et de développement socio-économique. Un tel changement éliminerait certainement une importante source d'insécurité, dans le sens le plus large du terme. Les menaces à la sécurité n'émanant pas uniquement de l'accumulation d'armes, mais aussi de la pauvreté, du chômage et de la détérioration de l'environnement, d'où la nécessité du développement économique et social.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection bien méritée en tant que Président de la Première Commission pour la présente session de l'Assemblée générale. La Commission est saisie de l'examen de questions très graves et parfois controversées qui ont une importance fondamentale pour la communauté internationale. Je suis certain que, sous votre direction, la Commission réussira à apporter une contribution efficace aux débats en cours sur diverses questions. J'aimerais également remercier l'Ambassadeur von Wagner, de l'Allemagne, pour les efforts inlassables qu'il a déployés pendant sa présidence, lors de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. J'adresse aussi mes félicitations aux autres membres du bureau.

Mon pays porte un profond intérêt aux questions de désarmement et suit très attentivement les débats consacrés à leur examen, car ces questions revêtent une très grande importance pour nous. Le résultat des débats et des négociations portant sur les questions de désarmement, outre qu'il a d'importantes incidences au plan mondial, nous touche également au plan régional. Puisque notre position sur diverses questions de désarmement a été exposée en détail en de précédentes occasions, je soulignerai ici brièvement la position de la République islamique d'Iran sur plusieurs questions importantes.

Je parlerai d'abord du désarmement nucléaire et de la Conférence de 1995 relative au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La fin de la guerre froide et de l'affrontement entre les deux grands blocs a suscité l'espoir que la communauté internationale saisisse cette occasion de faire des progrès sur diverses questions liées au désarmement. De tels efforts visent l'élimination de toutes les armes de destruction massive et la réduction d'armes classiques. Toutefois, l'action menée jusqu'à maintenant en ce qui concerne la plus importante question de désarmement, c'est-à-dire le désarmement nucléaire, n'a malheureusement pas donné de résultats probants. Nous n'avons pu observer aucune démarche et nous n'avons été informés d'aucune intention, de la part des États dotés d'armes nucléaires, en vue de l'élimination des armes nucléaires. Le maintien d'importants stocks d'armes nucléaires qui ont une capacité destructrice énorme représente toujours une grave menace pour l'humanité. À notre avis, la non-prolifération ne mènera pas au désarmement nucléaire si elle n'est pas associée à l'élimination des armes nucléaires. Il est temps que commencent, au sein de la Conférence du désarmement, des négociations sur la destruction des armes nucléaires dans le respect d'un calendrier et d'une date limite préalablement fixés.

Afin d'assurer un examen utile du TNP et l'éventuelle prorogation de cet instrument pour une ou plusieurs périodes déterminées, il est indispensable que les États dotés d'armes nucléaires garantissent la sécurité des États non nucléaires face à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires. De plus, il est impératif de garantir le droit qu'ont tous les États parties au Traité de progresser dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à des fins de développement économique et social et de supprimer les restrictions actuelles à ce sujet. Lors de la conférence d'examen, nous aurons également la possibilité d'examiner les perspectives relatives à un traité d'interdiction totale des essais nucléaires et à un traité global et vérifiable sur l'interdiction des matières fissiles. À ce sujet, nous nous félicitons vivement de l'ouverture, au sein de la Conférence du

désarmement, des négociations sur un traité d'interdiction totale des essais nucléaires. Les membres de la Conférence du désarmement devraient saisir cette occasion de redoubler d'efforts en faveur de la conclusion rapide d'un traité global et vérifiable interdisant tous les essais dans tous les milieux, y compris les détonations non explosives et les essais en laboratoire, qui soit contraignant pour tous les États sans exception. Ce traité devrait également obliger tous les États parties à fermer leurs sites d'essais nucléaires et à détruire toute installation spécifiquement conçue pour la réalisation d'essais.

En outre, alors que nous nous efforçons d'atteindre l'objectif de l'interdiction de tous les essais avant la conférence du TNP en 1995, la possibilité d'amender le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 devrait être examinée ouvertement à la présente session de la Première Commission. Cette option pourrait être le meilleur moyen qui s'offre à nous au cas où il s'avérerait impossible, en raison de détails techniques qu'implique le système de vérification, de conclure un traité d'interdiction complète des essais au début de 1995.

Il est préoccupant, cependant, de noter que les négociations de la Conférence du désarmement sur un traité d'interdiction n'ont pas commencé faute de consensus sur la portée d'un tel traité. La conclusion d'un traité sur l'interdiction de fabriquer et de stocker des matières fissiles contribuerait sensiblement aux efforts collectifs qui sont déployés pour parvenir au désarmement nucléaire et devrait donc être poursuivie avec enthousiasme.

Il faut également examiner la possibilité de permettre aux États non parties au TNP d'adhérer au traité, en accordant une attention toute particulière à la situation qui règne au Moyen-Orient et au refus d'Israël, qui s'appuie sur son programme nucléaire secret, de soumettre ses installations nucléaires aux inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il faut comprendre que la poursuite des politiques discriminatoires menées par les États dotés d'armes nucléaires qui pratiquent la prolifération sélective plutôt que la non-prolifération poserait une menace majeure à la paix et à la sécurité au Moyen-Orient et entraverait le succès de toute initiative de désarmement dans cette région.

La Convention sur les armes chimiques est la première tentative globale qui a été faite avec succès pour contrôler et finalement éliminer une catégorie d'armes qui menace l'humanité, tout en permettant simultanément d'exploiter les connaissances et la technologie qui sont à l'origine de ces instruments maléfiques aux fins de les utiliser au profit d'un

développement accru et d'un plus grand bien-être des peuples du monde. La Convention sur les armes chimiques est donc plus qu'un traité sur la sécurité. Pour la majorité de ses membres il représente également un instrument qui devrait assurer le développement d'une industrie importante.

Puisque la Convention sur les armes chimiques utilise les mécanismes d'inspection les plus larges et les plus complets pour contrôler la non-prolifération des armes chimiques d'une manière non discriminatoire, toutes les autres restrictions unilatérales imposées aux États parties seraient contraires à la lettre et à l'esprit de la Convention. Les restrictions imposées par le Groupe australien sous prétexte d'un contrôle et d'une surveillance des exportations doivent être levées en ce qui concerne tous les États parties, sans exception, à la Convention sur les armes chimiques. Ces contrôles dans le domaine chimique ne peuvent s'appliquer qu'aux pays qui ne sont pas parties au Traité. Pour les États parties au Traité, seules les dispositions de la Convention s'appliqueraient.

Le travail préparatoire de La Haye, qui par ailleurs s'est déroulé sans heurt, a échoué en raison des difficultés qui ont empêché de parvenir à des solutions sur certaines questions importantes et contestées. En fait, la plupart des problèmes qui ont été résolus sur le plan politique au cours des négociations se sont heurtés à des interprétations et à des positions contradictoires. Alors que le désir grandit de voir la Convention entrer en vigueur, il convient de redoubler d'efforts pour régler les questions en suspens, y compris notamment celles qui concernent la définition des armes chimiques, des procédures d'inspection, des inspections par mise en demeure et des armes chimiques anciennes, abandonnées, jetées et enterrées, ainsi que les questions de fond relatives aux utilisations pacifiques, afin d'assurer l'achèvement des travaux préparatoires en 1995.

Il en va de même de la Convention sur les armes biologiques. Les discussions en cours sur la création d'un système de vérification seront certainement couronnées de succès si elles sont accompagnées d'une ferme volonté de libérer le mouvement de matériels et de technologie utilisés à des fins pacifiques — entreprise ayant une incidence directe sur le développement des pays en développement dans le domaine de la santé. Les limitations arbitraires des transferts de matériels et de technologie à des fins pacifiques a également un impact négatif sur la formulation de mécanismes de vérification relatifs à la Convention sur les armes biologiques. Nous saluons la décision prise par la Conférence spéciale des États parties à la Convention sur les armes biologiques, tenue récemment à Genève, de conférer à un Groupe de travail un mandat pour la formu-

lation de mesures spécifiques permettant d'assurer la mise en oeuvre complète et efficace de l'article X sur les utilisations pacifiques, en évitant toute restriction contre les États parties.

La République islamique d'Iran attache une grande importance à la transparence dans les armements en tant que mesure de confiance de nature à faciliter les négociations sur les traités de désarmement et de contrôle des armements. Dans ce contexte, le Registre des armes classiques des Nations Unies peut offrir le véritable moyen d'établir la confiance à condition qu'il soit élargi pour y inclure des données et des informations concernant tous les types d'armes classiques, y compris les dotations militaires qui se trouvent dans d'autres territoires, les engagements impliquant l'appui militaire pris par d'autres États par le biais d'accords bilatéraux ou multilatéraux et les armes de destruction massive sous tous leurs aspects. Telle était la portée fondamentale de la résolution de l'Assemblée générale 46/36 L de 1991.

En même temps, il faut également que nous soyons aptes à nous attaquer à l'énorme production militaire, notamment celle des grands fabricants. Malheureusement, la fin de la guerre froide a débouché sur de nouvelles tendances dans le marché des armes classiques, et l'euphorie de paix initiale a été remplacée par la crainte de voir la violence à grande échelle apparaître sur la scène internationale.

Dans la période après-guerre froide, les réductions effectuées dans les dépenses militaires consacrées à la défense par la plupart des grandes nations exportatrices d'armes ont obligé les industries de l'armement à chercher des contrats d'armement à l'étranger pour remplacer les commandes nationales qui sont sur leur déclin. Afin que ces ventes se concrétisent, les tensions et les affrontements doivent se développer et persister. Si la communauté internationale ne profite pas comme il convient du climat positif d'après-guerre froide nous ne tarderons pas à être confrontés à de nouvelles querelles. Ce n'est qu'en parvenant à des niveaux plus bas de fabrication que nous pouvons espérer que la transparence dans les armements continuera de servir l'objectif fixé.

M. Pibulsonggram (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation thaïlandaise, je vous félicite chaleureusement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à l'unanimité à la présidence de la Première Commission. Je suis convaincu que, sous votre direction éclairée, la Première Commission accomplira ses

travaux de façon très constructive. Mes félicitations vont également aux autres membres du bureau.

Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, du plein appui et de l'entière coopération de la délégation thaïlandaise aux travaux de la Commission. Permettez-moi également de rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur von Wagner de l'Allemagne, pour la manière excellente dont il a dirigé les délibérations de la Commission l'an dernier.

La probabilité de plus en plus réduite d'un affrontement militaire entre superpuissances présente à la communauté mondiale une occasion sans précédent de progresser réellement dans le domaine du désarmement, notamment pour ce qui est des armes nucléaires. En vérité, plusieurs progrès importants ont été accomplis dans le sens d'une réduction des niveaux d'armes de destruction massive au cours des quelques dernières années. La conclusion d'une Convention sur les armes chimiques et la création d'un Registre des Nations Unies sur les armes classiques en 1993, ainsi que l'Accord tripartite historique conclu entre les États-Unis, la Russie et l'Ukraine — qui a permis la pleine application des Traités START I et START II — sont au nombre des étapes importantes qui ont été franchies sur la voie d'un contrôle des armements et d'un désarmement général et complet.

Toutefois, une réduction des armements n'entraîne pas nécessairement une réduction des tensions et des crises. Les armes sont toujours là, qu'elles soient offensives ou défensives, et la communauté mondiale a dû faire face récemment à une nouvelle vague de conflits politiques et économiques de formes diverses, conflits qui sont le résultat de tensions ethniques et religieuses, d'un nationalisme militant et de transferts illicites d'armes, ainsi que de la pauvreté et du sous-développement. Bref, les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales demeurent aussi grandes et complexes que jamais.

Il n'est donc pas surprenant que, malgré des années de discussion, le contrôle des armements continue d'être l'un des points les plus importants de l'ordre du jour concernant les efforts visant à promouvoir la sécurité internationale. Et, en dépit d'une coopération croissante en matière de contrôle des armes et de désarmement, la menace de prolifération des armes de destruction massive continue de défier la communauté internationale.

À cet égard, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) continue d'être un instrument juridique important du processus de désarmement. Ma

délégation souhaiterait que le TNP bénéficie d'une participation universelle et, chose plus importante encore, d'une adhésion totale. La Thaïlande est persuadée que le TNP est d'une importance vitale et devrait être prorogé lorsque les États parties examineront la question en avril 1995. La Conférence de prorogation du TNP de 1995 devrait aussi être considérée comme une occasion d'examiner des propositions constructives propres à renforcer le Traité. Les intérêts de sécurité de tous les pays, et particulièrement des États non nucléaires, devraient être favorisés et protégés. Ma délégation estime que la question de la prorogation indéfinie du TNP sera déterminée par la mesure dans laquelle il peut obtenir la confiance de tous les États. À ce stade et en l'absence de convergence de vues, ma délégation pense qu'une période déterminée serait plus acceptable.

La Thaïlande saisit également cette occasion pour saluer les nouveaux États parties au TNP — le Bélarus et le Kazakhstan — et espère que l'Ukraine adhérera bientôt au Traité en tant qu'État non nucléaire.

Dans le domaine de l'interdiction des essais nucléaires, ma délégation note avec satisfaction que le moratoire déclaré volontairement sur les essais nucléaires continue d'être observé par la plupart des États nucléaires. Toutefois, un instrument juridique multilatéral visant à interdire les essais nucléaires est nécessaire. Ma délégation note que le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires a réalisé d'importants progrès dans ses efforts en vue d'élaborer un traité. Un traité d'interdiction complète des essais pourrait jouer un rôle important dans les efforts mondiaux déployés pour assurer la non-prolifération nucléaire. Nous espérons sincèrement que les négociations aboutiront rapidement à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires universel, et vérifiable multilatéralement et effectivement. Sa conclusion en temps opportun contribuerait à permettre à la Conférence d'examen du TNP en 1995 d'aboutir à un résultat satisfaisant.

En tant que mesure complémentaire destinée à renforcer la non-prolifération des armes nucléaires, l'interdiction de la production de matière fissile serait hautement souhaitable. Compte tenu de cet objectif, le Coordonnateur spécial — dont le poste a été créé par la Conférence du désarmement — devrait être largement appuyé afin de pouvoir obtenir le consensus sur des arrangements appropriés en vue de négociations sur un traité interdisant la production de matière fissile destinée à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins nucléaires explosifs.

On assiste à une recrudescence tragique de conflits armés aux niveaux local et régional, et il demeure évident

que les armes classiques continuent d'être la cause principale des souffrances humaines. Les transferts illicites d'armes classiques sont tout aussi menaçants pour la paix et la sécurité internationales que la prolifération des armes nucléaires. Ma délégation appuie par conséquent les restrictions imposées aux transferts d'armes classiques dans la mesure où elles n'empiètent pas sur le droit de légitime défense accordé aux États aux termes de la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

En ce qui concerne les mines terrestres antipersonnel, des contingents de l'armée royale thaïlandaise ont aidé aux opérations de déminage au Cambodge, tant directement que sous l'égide des Nations Unies. Ayant aidé de nombreuses victimes, y compris des civils thaïlandais vivant à la frontière avec le Cambodge, nous sommes pleinement conscients des effets barbares de ces engins. La Thaïlande appuie totalement les moratoires sur l'importation et l'exportation de mines terrestres antipersonnel et prie instamment tous les États de faire de même.

Ma délégation se félicite des progrès accomplis à La Haye en ce qui concerne la mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques. Le Gouvernement thaïlandais continue d'oeuvrer au processus nécessaire à la ratification de cette convention et procède actuellement à l'établissement d'une autorité nationale qui sera chargée de surveiller l'application de la Convention. Nous sommes persuadés que des programmes internationaux de formation destinés à assurer les services d'inspecteurs compétents et de fonctionnaires locaux faciliteront la mise en place d'une autorité nationale et de procédures de vérification nationale efficaces. Afin de préparer les pays de la région à appliquer efficacement la Convention sur les armes chimiques, les Gouvernements de l'Australie et de la Thaïlande ont organisé en commun un séminaire régional à Bangkok les 9 et 10 mai 1994.

Des progrès importants ont été accomplis dans le domaine de la transparence en ce qui concerne le transfert des armes classiques. Ma délégation appuie le Registre des Nations Unies sur les armes classiques qui a été créé l'an dernier, en tant qu'instrument de promotion de la diplomatie préventive. Ma délégation est elle aussi d'avis que la transparence dans les importations et les exportations d'armes classiques peut favoriser la compréhension et la confiance entre les nations ce qui, à son tour, peut empêcher les incertitudes actuelles de se transformer en véritables conflits.

À cet égard, les institutions thaïlandaises intéressées envisagent de participer au Registre des armes. Toutefois,

nous pensons que cela n'est qu'un début. Nous ne devrions avoir de cesse que le Registre des Nations Unies sur les armes classiques ne se transforme en un mécanisme universel et complet couvrant tous les types et catégories d'armes — stocks, production locale et mise au point, essais et évaluation de nouveaux types d'armes — ainsi que les industries susceptibles d'être converties à bref délai pour fabriquer des armes.

La Thaïlande estime qu'avec ou sans armes, les peuples et les pays sont sujets à des conflits s'ils se méfient les uns des autres. Il est donc nécessaire de réduire le risque de conflit et pour ce faire des mesures de confiance doivent être élaborées.

Ma délégation se félicite de voir que les institutions régionales continuent de contribuer à l'instauration de cette confiance. En Europe, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) est un mécanisme de sécurité fondé sur la coopération dans la région. Dans la région Asie-Pacifique, la coopération en matière de sécurité entre les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et les pays de la région — le Forum régional de l'ANASE — a pris un bon départ. Nous sommes fiers que le premier Forum ait eu lieu à Bangkok le 25 juillet 1994 pour dynamiser le processus d'instauration de la confiance et encourager un sentiment de sécurité de même que la transparence grâce au mécanisme de consultation efficace du Forum Asie-Pacifique. D'après la Thaïlande, le Forum Asie-Pacifique se révélera un instrument très utile pour engendrer la confiance, car l'ouverture et le dialogue sont deux éléments fondamentaux de l'instauration de la confiance et de bonnes relations. Cette confiance, à son tour, pourrait entraîner la limitation des armes dans la région.

La Thaïlande se félicite de la mise en oeuvre de mesures et de l'important appui que le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique apporte à l'initiative de paix et de désarmement. Au cours de ses différentes réunions, le Centre a encouragé les consultations fructueuses aux niveaux régional et sous-régional en vue de promouvoir des mesures de confiance et de renforcer le désarmement et la sécurité internationales. La Thaïlande maintiendra son appui et sa participation aux activités et initiatives du Centre.

Si des progrès concrets ont été faits dans le contrôle des armements, l'ordre du jour n'en reste pas moins très chargé. Outre l'examen des divers points de l'ordre du jour qui se déroule à la présente session de l'Assemblée générale, nous participerons en janvier à la quatrième séance du

Comité préparatoire de la Conférence d'examen et de prolongation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En avril, une décision devra être prise sur la prolongation de ce traité. Toujours l'an prochain, la Convention sur les armes chimiques devrait entrer en vigueur et des négociations devraient se poursuivre activement sur la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. Pour la Première Commission, l'instance multinationale la mieux à même de rallier un consensus mondial sur l'élimination complète des armes de destruction massive, le climat international actuel est extrêmement propice à cet égard. Le temps n'est plus où les questions inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission servaient à réaffirmer ou à mettre en cause la supériorité de l'une ou l'autre des grandes puissances. Le temps n'est plus où TNP et autres sigles n'étaient qu'acronymes pour la majorité des États. Ces questions sont plus importantes que jamais pour la paix mondiale. Essayons ensemble de saisir l'occasion unique qu'offre son cinquantième anniversaire pour offrir à l'Organisation des Nations Unies des résultats véritablement dignes de foi de la part de la Première Commission.

M. Shambos (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) :
Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, et de féliciter les autres membres du bureau, à l'occasion de votre élection. Je suis certain que sous votre conduite éclairée la Première Commission réalisera pleinement ses objectifs.

Il faut reconnaître que tout au long des décennies qui ont suivi la création de l'Organisation des Nations Unies presque tous les efforts faits pour progresser vers la maîtrise des armes et le désarmement ont échoué face aux intransigeances de la guerre froide. Mais la fin de la guerre froide a certainement ouvert à la communauté internationale de nouvelles possibilités intéressantes d'empêcher la prolifération des armes de destruction massive et la course aux armements qui l'accompagne.

Dans le contexte de la nouvelle situation internationale plus ouverte qui s'est fait jour, il est possible désormais d'examiner plus efficacement l'ordre du jour relatif au contrôle des armements. Ces deux dernières années ont été témoins d'événements très importants, dont le plus marquant est sans doute la signature de la Convention sur les armes chimiques qui a eu lieu au début de 1993.

En outre, les objectifs potentiels qui, espérons-nous, pourront être concrétisés dans un avenir proche — la conclusion rapide du traité d'interdiction complète des essais, le renforcement de la Convention sur les armes biologiques assorti d'un régime efficace de vérification,

ainsi que les efforts faits pour parvenir à un mandat en ce qui concerne un traité portant prohibition de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'engins explosifs nucléaires — permettront certainement de maintenir l'élan qui a été imprimé au désarmement. Mais beaucoup reste encore à faire. La contrebande de matériel nucléaire et le maintien en activité de centrales nucléaires dangereuses posent une grave menace pour l'humanité. Ces dangers nous menacent tous en raison de leur dimension globale.

À sa réunion au sommet de 1992, le Conseil de sécurité a déclaré avec juste raison que la prolifération de toutes les armes de destruction massive constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'Organisation des Nations Unies et tous les États Membres ont la responsabilité de contrer ces menaces, anciennes ou nouvelles. Il faut donc poursuivre nos efforts pour empêcher la prolifération des armes classiques ou non classiques.

Il est vrai qu'à la différence des armes nucléaires, des armes biologiques et chimiques de destruction massive et de la technologie nécessaire à leur emploi, les armes classiques ne constituent pas une question qui peut s'inscrire facilement dans un ordre du jour de désarmement mondial. Les activités internationales dans ce domaine ont surtout visé à lutter contre l'accumulation excessive d'armes classiques et à obtenir une plus grande transparence. La création du Registre des armes classiques des Nations Unies, qui selon nous doit encore être amélioré et mis à jour pour encourager une participation universelle, est un progrès essentiel dans ce sens. Nous attendons avec intérêt le moment où il sera élargi afin d'englober, outre les transferts, la production et les stocks et de devenir ainsi un véritable exercice international de transparence en matière d'armes classiques.

Les efforts entrepris pour mettre fin au trafic illicite et clandestin des armes grâce à un contrôle rigoureux, une coordination et une coopération étroites, sont tout aussi importants.

Il est également impératif de renforcer la Convention sur les armes inhumaines — pour y inclure notamment la lutte contre l'utilisation et le commerce des mines terrestres — étant donné les blessures et les morts qu'elles provoquent en continuant de frapper sans discrimination la population civile longtemps après la fin des conflits. Ma délégation a parrainé le projet de résolution pertinent demandant un moratoire sur l'exportation des mines terrestres. Nous appuyons également à cet égard la création d'un fonds de déminage des Nations Unies afin de protéger les populations civiles.

L'année prochaine, aura lieu un événement particulièrement important, la réunion de la conférence chargée d'examiner et de proroger le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui reste une réalisation remarquable et la pierre angulaire des efforts qui sont déployés sur le plan international pour prévenir la prolifération nucléaire. Le TNP reste un instrument utile pour parvenir au désarmement nucléaire complet. Si une décision est prise l'année prochaine de le proroger, il nous sera possible d'en conserver à jamais les avantages et de créer un environnement favorable où les pressions psychologiques exercées en faveur d'un désarmement nucléaire continu seront maximisées. Nous appuyons donc la proposition du Secrétaire général de proroger indéfiniment et inconditionnellement le Traité lorsqu'il viendra à expiration en 1995. Les arrangements en vue de sa prorogation devraient être équitables et vérifiables et se fonder sur la volonté collective de tous les États d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, comme d'autres nous estimons que des garanties de sécurité doivent être accordées à tous les États signataires du TNP.

Il ne faut pas non plus oublier qu'aux termes de la Charte des Nations Unies, le désarmement et la limitation des armements font partie intégrante de la paix et de la sécurité internationales. Nous faisons nôtre les idées que le Secrétaire général a exprimées sur le désarmement dans son rapport «Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide» (A/C.1/47/7).

Tant que des menaces militaires pèseront sur la sécurité, le désarmement et la limitation des armements continueront d'être des éléments essentiels de la sécurité internationale. Nous souscrivons donc à l'idée que, bien qu'un conflit militaire global soit actuellement beaucoup moins probable, les conflits militaires de portée limitée posent un nouveau et difficile défi. Le nombre de nouveaux conflits ou de conflits persistants au regard de celui des conflits qui ont été résolus ou prévenus avec succès est inquiétant. Il indique que la situation en ce qui concerne la sécurité internationale est loin d'être satisfaisante et que de nouveaux moyens plus efficaces sont nécessaires pour prévenir et régler les conflits. À cet égard, le lien très étroit qui existe entre la limitation des armements et l'interdiction du recours à la force exige une attention urgente de notre part, la tentation de recourir à la force militaire et d'étaler sa puissance militaire dans les conflits régionaux et locaux devenant de plus en plus forte et de plus en plus menaçante.

Depuis son entrée à l'Organisation des Nations Unies en 1960, ma délégation s'attache à rechercher le désar-

mement général et complet dans le cadre des efforts que déploie l'Organisation pour instaurer la paix et la sécurité internationales. Nous avons toujours estimé que l'instauration d'une paix véritable et durable dépendait de l'application d'un système efficace de sécurité internationale, tel qu'il est prévu par la Charte des Nations Unies, le désarmement faisant partie intégrante du système des Nations Unies de sécurité internationale collective. Bien sûr, les efforts déployés par l'ONU visent également à libérer les ressources et les fonds consacrés aux armements pour les affecter au développement socio-économique, qui contribuera à son tour à la stabilité économique. En effet, comme l'a déclaré le Secrétaire général, il ne saurait y avoir de paix durable sans développement ni de développement sans paix.

C'est dans ce contexte que je vais parler de la proposition du Président Clerides, soumise à l'Assemblée générale à sa présente session, tendant à démilitariser et à désarmer Chypre. Nous sommes convaincus que, si les parties intéressées l'examinent dans la perspective et les dimensions voulues, cette proposition pourrait offrir le moyen adéquat de remédier efficacement aux graves inquiétudes qu'éprouvent les Chypriotes à l'égard de leur sécurité et d'autres problèmes, mais aussi de mettre fin à l'occupation militaire turque qui s'étend sur près de 40 % du territoire chypriote et d'ouvrir la voie à un règlement global du problème, conformément à la Charte et aux résolutions des Nations Unies. En outre, elle pourrait également être en soi une contribution importante à la cause de la sécurité et de la paix dans la région explosive de la Méditerranée orientale et au-delà.

Pour terminer, je voudrais insister sur les immenses responsabilités qui incombent à notre génération et les grandes possibilités qui s'ouvrent à elle au vu des défis existants, des tendances qui se dessinent, de l'évolution fluide et des potentiels prometteurs. Tout en réfléchissant au vaste éventail des problèmes, des choix et des approches, laissons-nous guider par la raison et la justice, qui sont finalement les forces qui galvanisent notre détermination à prendre des décisions appropriées et des mesures justes, sous peine, comme l'a dit le vieux philosophe, Héraclite, d'Ephèse, de

«dépasser les limites et les mesures imposées par la raison, qui empreint l'univers, d'être saisi par les Furies, et de voir un jugement fatal peser sur nous tous».

Voilà le jugement dont nous serions l'objet surtout, peut-on dire, de la part des générations futures, car l'humanité ne

peut se permettre de verser davantage de sang et de semer la misère à la suite de nos folies répétées mais évitables.

M. Ghaforzai (Afghanistan) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer à ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter et féliciter les autres membres du bureau de vos élections unanimes. Vos longues années d'expérience et votre association avec l'Organisation des Nations Unies et les affaires internationales nous donnent l'assurance, Monsieur, que les travaux de la Première Commission seront couronnés de succès. J'exprime également ma gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur von Wagner, de l'Allemagne, pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions de Président de la Première Commission au cours de la dernière session de l'Assemblée générale.

La délégation afghane participe avec un intérêt particulier au débat général sur le désarmement et la sécurité internationale. Comme l'atteste l'histoire, la tranquillité en Afghanistan a toujours été une source de paix pour l'Asie, tout comme les périodes d'agitation dans notre pays ont entraîné l'instabilité de la région. Avec la situation quelque peu agitée qui existe dans le pays à la suite de 14 années d'agression étrangère, nous nous sommes tournés vers l'Organisation des Nations Unies, en tant que partie neutre, qui ne peut y avoir un intérêt direct, pour qu'elle joue un rôle afin de compléter les efforts que nous déployons sur le plan national en vue de consolider la paix, la sécurité et la stabilité dans notre pays et nous permettre ainsi de contribuer efficacement au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Il y a toujours eu deux grandes sources de menaces contre la sécurité régionale et internationale : les rivalités politiques entre États-nations souverains et les progrès constants de la technologie militaire. Il y a parfois interaction entre ces deux causes. Les objectifs politiques d'États-nations souverains, des grandes puissances en particulier, restent incompatibles, tandis que les progrès en matière de technologie militaire et la course aux armements semblent avoir considérablement diminué depuis que la guerre froide et la polarisation mondiale ont cessé. C'est cette incompatibilité qui est la cause des situations nouvelles et dangereuses pour la paix et la sécurité internationales qui se font jour, tels les affrontements régionaux de plus en plus nombreux et les violations des droits de l'homme et du principe du non-respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Le monde a cessé d'être un monde d'affrontement entre blocs. Le temps où l'absence de coordination entre les intérêts des blocs avait une incidence sur tous les conflits internationaux ou les aggravait est terminé, ce qui accroît les possibilités d'efforts internationaux collectifs entrepris sous l'égide des Nations Unies pour transformer l'ensemble des relations mondiales et améliorer la qualité de l'environnement international afin de créer les conditions propices à la solution durable des problèmes clefs. Il est donc essentiel de renforcer tous les instruments dont on dispose pour le maintien d'un équilibre, le règlement pacifique des différends et le strict respect du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Les mesures de confiance — dont la transparence est un important élément — nous semblent particulièrement nécessaires pour donner aux États la garantie que les objectifs politiques et les intérêts légitimes d'un État souverain ne s'étendent au-delà de ses frontières. Les organisations régionales peuvent jouer un rôle important dans l'établissement de cette confiance.

Aujourd'hui, le risque d'affrontement nucléaire a considérablement diminué. Toutefois, l'existence des armes nucléaires continue de faire obstacle à la réalisation d'un monde sûr et libéré de la menace d'un conflit nucléaire, dont personne ne peut sortir vainqueur. C'est la raison pour laquelle l'Afghanistan a toujours prôné le désarmement général et complet, en particulier le désarmement nucléaire, sous contrôle international efficace. Dans les négociations sur la limitation des armements, les grandes puissances doivent tenir compte du principe de la sécurité égale pour tous les États, indépendamment de leur taille, de leur puissance militaire, de leur système sociopolitique ou de leur importance politique et économique.

Le désarmement doit aller de pair avec la prévention du recours à la force car, même si l'on parvient au désarmement complet, l'asymétrie des pouvoirs militaire et économique continuera d'être un problème pour la sécurité des petits États et des États de taille moyenne. De même, il importe que des mesures efficaces soient prises en faveur d'une réduction des armes classiques, en particulier parce que le potentiel destructeur de ces armes ne fait qu'augmenter et qu'elles ont été utilisées dans tous les conflits de l'après-guerre — lesquels, d'après les statistiques dont on dispose, ont fait plus de morts que les deux guerres mondiales.

En ce qui concerne la sécurité des États, malgré la Charte des Nations Unies et les innombrables résolutions, pactes et traités bilatéraux et multilatéraux, ni la paix ni la sécurité des nations n'ont été réalisées ou institutionnalisées.

Les conflits armés, les guerres locales, l'agression et l'intervention perdurent. L'ingérence flagrante dans les affaires intérieures des États, qu'elle soit commise ouvertement ou discrètement, l'exploitation des difficultés ou des différends internes et l'intrusion d'intérêts individuels existent toujours. C'est particulièrement le cas dans les pays qui n'ont toujours pas surmonté les effets de crises majeures, tel mon propre pays, l'Afghanistan. L'exportation et l'envoi illicites d'armes vers les zones de conflit semblent avoir contribué aux ingérences et aux violations flagrantes du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Consciente de la nécessité de stopper le transfert et l'emploi illicites d'armes classiques, l'Assemblée générale, à sa quarante-huitième session, a adopté la résolution 48/75 H, dans laquelle elle

«Invite les États Membres à prendre les mesures coercitives voulues pour mettre un terme à l'exportation illégale d'armes classiques à partir de leurs territoires.»

et

«Prie le Secrétaire général de demander l'avis des gouvernements sur des moyens efficaces permettant de rassembler les armes illégalement disséminées dans des pays, ... et de lui présenter à sa quarante-neuvième session un rapport sur la question.»

C'est pour répondre à cette demande que le Secrétaire général a présenté son rapport, publié dans le document A/49/343, du 29 août 1994. Nous constatons à regret, d'après la réaction des États Membres, que ceux-ci n'ont toujours pas reconnu pleinement l'effet négatif et destructeur que peuvent avoir la disponibilité des armes illégales et leur transfert à des groupes en conflit dans des régions troublées. Ce problème persiste dans de nombreux territoires et régions, y compris en Afghanistan, où des milliers de personnes innocentes ont péri par suite de l'utilisation de ces armes illégales, transférées de l'étranger et mises à la disposition des belligérants. La délégation de l'État islamique d'Afghanistan s'attend à ce que l'Assemblée générale, à sa présente session, se penche avec plus de sérieux sur ce problème.

À cet égard, ma délégation se félicite de la proposition faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Ouzbékistan dans le discours qu'il a prononcé au cours du débat général, le 4 octobre, tendant à imposer un embargo sur les ventes d'armes, de munitions et autres matériels dans les zones de

conflit. Ma délégation se félicite aussi de l'annonce faite par l'Ambassadeur Hoffmann, de l'Allemagne, selon laquelle l'Union européenne ainsi que plusieurs pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est ont l'intention de présenter un projet de résolution relatif à l'établissement d'un code de conduite pour les transferts d'armes classiques. Le caractère délicat de la question du trafic illicite d'armes et le fait que ce trafic contribue à exacerber les conflits et les violations des droits de l'homme sont autant de raisons justifiant l'adoption de mesures appropriées en la matière dans le code de conduite envisagé.

Le rapport qui existe entre désarmement et développement et l'impact de la course aux armements et des dépenses militaires sur le développement des communautés humaines sont un des aspects des questions à l'examen. Malgré une certaine évolution positive dans ce domaine, les répercussions négatives de l'ampleur actuelle et de la perpétuelle escalade des dépenses militaires mondiales restent un sujet de préoccupation. La distorsion, moralement insupportable, des priorités mondiales résultant de ce que, de plus en plus, les maigres ressources humaines, financières, matérielles et techniques sont détournées à l'achat d'armements, aux dépens des besoins humains élémentaires et du progrès économique et social, doit être combattue et, à vrai dire, inversée.

L'Afghanistan a toujours prôné la prorogation illimitée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La prorogation du Traité, question qui doit être examinée en 1995, reste vitale pour la prévention de la prolifération des armes nucléaires et la réalisation du désarmement nucléaire. Nous sommes également attachés au concept de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix, que nous considérons comme un complément aux efforts faits à l'échelle internationale pour atteindre l'objectif d'un monde libéré du fléau des armes nucléaires et de la menace de leur emploi. L'adoption du projet de traité d'Addis-Abeba concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique constitue un autre progrès marquant dans ce sens.

Les progrès sensibles réalisés dans le cadre des négociations de Genève sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires représentent un pas considérable vers la conclusion d'un traité multilatéral efficace et internationalement applicable. Il est certain que cela nous rapproche de l'objectif de la non-prolifération et du désarmement.

J'en viens maintenant à la question des mines antipersonnel et des mines terrestres. Une des conclusions évidentes qui doivent être tirées de la guerre d'occupation

imposée à l'Afghanistan par l'ex-Armée rouge est qu'il s'est avéré que l'agresseur n'avait nullement l'obligation juridique de se soucier des victimes, dont la majorité était composée de civils, y compris des enfants.

La communauté mondiale a toujours été préoccupée par les blessures infligées inutilement aux combattants et aux populations civiles. Si nous décidions d'interdire et de restreindre les moyens les plus inhumains ou aveugles de faire la guerre, nous pourrions mettre fin à cet état de choses. Toutefois il est triste de constater que les considérations militaires l'emportent trop souvent sur les préoccupations humanitaires. Les moyens les plus inhumains de faire la guerre, y compris les armes chimiques et biologiques, ont été mis à l'essai dans notre pays. Quatorze années de guerre ont fait plus de 1,5 million de victimes, plus de deux millions de blessés et plus d'un million d'orphelins et de veuves.

L'héritage le plus horrible de la guerre est l'existence dans le pays de plus de 10 millions de mines terrestres antipersonnel. Lorsque nous regardons les enfants, les femmes et les vieillards estropiés, dont certains n'ont ni bras ni jambes, on ne peut que se demander si les lois de la guerre ne sont pas en réalité un simple interlude civilisé entre la barbarie préindustrielle et la barbarie industrielle développée.

En dépit du perfectionnement croissant des armes antipersonnel, elles restent le moyen le plus horrible de s'attaquer à des tâches politiques d'importance mondiale. Il est difficile de croire que, à long terme, de tels moyens puissent entraver la réalisation des changements sociaux nécessaires. Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est accroître énormément le coût humain de ces changements. C'est pourquoi toute mesure que la communauté internationale pourrait prendre en vue de restreindre la mise au point et l'utilisation des armes antipersonnel qui menacent les communautés humaines, notamment dans les zones de conflit, du fait de la prolifération rapide de nouveaux et dangereux types de telles armes, ne peut qu'être extrêmement bénéfique.

La décision prise par plusieurs États, dont certains producteurs de mines, d'imposer, à titre de première mesure, un moratoire sur l'exportation des mines antipersonnel nous paraît positive, bien qu'il semble toujours que la solution reste en définitive une interdiction totale. Nous comptons qu'avant la tenue de la première conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques

excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui doit se tenir à la fin de 1995, la prise de conscience et la volonté politique nécessaires auront vu le jour à l'égard non seulement de l'interdiction de l'utilisation mais aussi de la production, de la fabrication, du stockage et du transfert de ces armes inhumaines.

L'Afghanistan est prête à soumettre ses vues afin qu'elles soient prises en considération avec d'autres amendements présentés au sujet du Protocole II, relatif aux mines et aux pièges. Nous demeurons toutefois préoccupés en ce qui concerne le champ d'application du protocole relatif aux mines terrestres. L'interprétation des termes «caractère international» peut être souple, bien que les incidences de l'utilisation de ces armes inhumaines, que les conflits aient un caractère régional ou international, soient les mêmes.

M. Kunda (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de m'associer aux orateurs précédents qui vous ont félicité d'avoir été élu à l'unanimité Président de la Première Commission à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je félicite également les autres membres du bureau de leur élection.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour souhaiter particulièrement la bienvenue à M. Peter Goosen, de la République d'Afrique du Sud, qui s'est enfin joint à nous en tant que Rapporteur. Son élection est une preuve manifeste et éloquente du retour souhaité de l'Afrique du Sud au sein de la famille des Nations Unies, retour que nous approuvons tous et auquel nous avons assisté avec joie. Ma délégation s'engage à fournir son plein appui et sa totale coopération à vous-même, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les autres membres du bureau de la Commission.

Nous sommes réunis une fois de plus au sein de la Première Commission pour débattre de questions liées au désarmement et à la sécurité internationale, dans un climat libéré de la futile course aux armements nucléaires d'antan et de la polémique de la guerre froide qui l'accompagnait. Mais nous continuons de subir les séquelles de cette époque, dont aucun élément n'est plus déstabilisateur que l'existence continue des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Par définition, ce ne sont pas des armes de guerre; en fait, ce sont des armes de destruction massive.

L'existence continue de telles armes constitue une grave anomalie que seule la réalisation rapide du désarmement nucléaire en cette période d'après-guerre froide est capable de corriger. Ce qui m'amène à parler de la question

du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, connu communément sous le nom de régime du TNP et qui est pratiquement le moteur du désarmement nucléaire. La Zambie a adhéré au TNP il y a trois ans en raison de sa ferme conviction que ce traité est la pierre angulaire de la paix et de la sécurité internationales, auxquelles le régime du Traité a éminemment contribué depuis qu'il a été institué. Il a bien servi la communauté internationale, puisque l'immense majorité des États qui y ont adhéré ont strictement respecté l'obligation que leur fait le Traité de renoncer à posséder l'arme nucléaire.

En même temps, la Zambie est pleinement consciente que le TNP est un instrument imparfait. Une chose est sûre : il est toujours aussi inéquitable que depuis qu'il est entré en vigueur. Une de ses particularités est incontestablement son caractère discriminatoire. En avril 1995, les États parties au TNP réexamineront le Traité lors de la Conférence de réexamen et de prorogation, soit après 25 ans de fonctionnement. La Zambie accorde beaucoup d'importance à cette conférence, durant laquelle le TNP aura à subir sa plus dure épreuve, compte tenu en particulier de l'appel lancé par certains États parties en faveur de sa prorogation indéfinie et inconditionnelle.

Je m'empresse donc de dire que la Zambie est favorable à une prorogation indéfinie du TNP. Toutefois, c'est l'aspect inconditionnel de la prorogation du Traité qui soulève de graves problèmes pour ma délégation. Une prorogation inconditionnelle est problématique compte tenu de ce que cela peut signifier pour la cause du désarmement général et complet, à laquelle la Zambie est catégoriquement attachée.

Tout d'abord, si le TNP est prorogé indéfiniment et inconditionnellement en avril 1995, ses éléments discriminatoires seront codifiés et deviendront alors immuables. En outre, nous pensons qu'à ce moment-là plus rien n'inciterait les États dotés d'armes nucléaires à avancer sur la voie du désarmement nucléaire, comme cela est demandé à l'article VI du Traité.

Dans ces conditions, la Zambie n'est pas en faveur d'une prorogation indéfinie et inconditionnelle. Après mûre réflexion, ma délégation est d'avis qu'une telle prorogation ne serait pas dans l'intérêt de la communauté internationale, et ne ferait que servir les intérêts partisans de la poignée d'États dotés d'armes nucléaires. D'un autre côté, la Zambie pense qu'on a de bonnes raisons de croire dans une prorogation indéfinie du TNP vu les progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire.

À cet égard, la Zambie souhaiterait voir se réaliser des progrès tangibles relativement à diverses mesures connexes importantes de désarmement qui nous feraient prendre le chemin d'un désarmement général et complet sous contrôle international vérifiable et efficace. En tête de ces mesures figure la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Un tel traité entraînerait le gel des arsenaux nucléaires existants et empêcherait l'amélioration qualitative des systèmes d'armes nucléaires. La conclusion de ce traité représenterait un jalon important dans la course engagée pour parvenir à un désarmement général et complet sous contrôle international vérifiable et efficace.

Une prolongation indéfinie du Traité serait également favorisée par la conclusion d'un traité sur l'interdiction de la fabrication de matières fissiles pour des engins explosifs — qu'on appelle aussi traité d'interdiction de production de matières fissiles. Ma délégation demande donc la conclusion rapide des négociations de la Conférence du désarmement à Genève sur cette importante question de désarmement.

En outre, ma délégation est d'avis qu'un accord sur des garanties de sécurité négative pour tous les États non dotés d'armes nucléaires, assorti d'un accord sur le non-usage des armes nucléaires en premier, offrirait également de meilleures perspectives pour une prolongation indéfinie du TNP. De même, la fourniture d'une assistance technique adéquate à tous les États non dotés d'armes nucléaires afin d'assurer la disponibilité de matières d'équipement et de technologie nucléaires à des fins pacifiques, sur une base non discriminatoire, prévisible et à long terme, renforcerait les chances d'une prolongation indéfinie. À l'heure actuelle, il est bien connu que l'article IV du TNP, qui prévoit un échange aussi large que possible d'équipement, de matières, de renseignements scientifiques et technologiques, en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, n'a pas été appliqué.

Une autre mesure importante du désarmement collatéral concerne les zones exemptes d'armes nucléaires. L'adhésion à ces zones par les États dotés d'armes nucléaires contribuerait également de façon importante à ouvrir la voie à la prolongation indéfinie du TNP.

Ce ne sont pas seulement les États non dotés d'armes nucléaires qui doivent appliquer avec enthousiasme les dispositions du TNP comme cela a toujours été le cas par le passé. Les États dotés d'armes nucléaires doivent également assumer leur rôle avec un enthousiasme similaire, car leur contribution à cet égard est importante, voire essentielle, pour amener la communauté internationale à s'engager fermement sur la voie du désarmement général et

complet sous contrôle international efficace et vérifiable. S'ils tenaient compte des six domaines du désarmement susmentionnés qui préoccupent la communauté internationale ce serait un progrès en faveur d'une prolongation indéfinie du TNP.

Dans le contexte plus large du désarmement, je voudrais faire remarquer que six années se sont maintenant écoulées depuis qu'a eu lieu la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dont le résultat est bien connu de tous. Entre-temps, beaucoup d'eau a coulé sous le pont. L'événement le plus remarquable enregistré depuis lors est la fin de la guerre froide qui a polarisé et immobilisé les relations internationales pendant plus de quatre décennies. Nous avons maintenant abordé une ère nouvelle où il faut entreprendre une évaluation globale des efforts déployés en vue d'un désarmement général et complet sous contrôle international efficace et vérifiable. À cette fin, ma délégation voudrait réitérer l'appel qui a été lancé par la Conférence des ministres des non-alignés, qui s'est tenue au Caire en juin dernier, en faveur de la convocation en temps opportun d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Notre quête de désarmement nucléaire, aussi importante soit-elle ne doit pas nous faire perdre de vue la nécessité impérieuse d'un désarmement de type classique. Il y a différents foyers de conflits, à la fois anciens et nouveaux, dont certains menacent la paix et la sécurité internationales depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Ces conflits continuent d'être maintenus grâce aux armes classiques. Aujourd'hui, l'Afrique a la part du lion dans ces conflits. Ces conflits fratricides, à leur tour, utilisent la plus grande partie des ressources nationales des pays concernés et retardent ainsi leur développement économique. La Zambie, par conséquent, demande la conclusion rapide d'une convention sur les armes classiques. Nous croyons que cela donnerait sens et substance au désarmement sous tous ses aspects.

Dans les observations que je viens de faire, j'ai réaffirmé le plein attachement de la Zambie au désarmement global. Plus que jamais auparavant le désarmement est devenu impératif : il est impératif pour refléter l'ère de l'après-guerre froide; il est impératif pour consolider la tendance opportune à régler les conflits par des moyens pacifiques, comme prévu dans la Charte de notre organisation. Le désarmement est maintenant devenu une composante intégrale de la cause du développement durable aussi bien que de la paix durable.

M. Altamov (Kirghizistan) (*interprétation du russe*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Ma délégation est prête à coopérer étroitement et de façon constructive aux travaux de la Commission.

À l'heure actuelle, l'ONU traverse une période difficile pour ce qui est d'assumer sa responsabilité principale : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien qu'il existe manifestement des facteurs positifs et encourageants dans le processus de désarmement, en particulier en ce qui concerne le désarmement nucléaire, force est de noter que cette période de l'après-affrontement est marquée par la tendance à la régionalisation des défis fondamentaux lancés à la sécurité internationale. Il est donc essentiel de tenir davantage compte de la dimension régionale de la sécurité internationale et d'œuvrer à l'amélioration des approches et des mécanismes éprouvés et réels.

Qu'il me soit permis d'exposer brièvement notre position sur les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission. Selon le Kirghizistan, il est extrêmement important pour la sécurité internationale de s'efforcer de réduire et enfin d'éliminer la composante nucléaire des menaces existantes. Nous saluons les progrès réalisés dans le dialogue entamé entre la Russie et les États-Unis dans le domaine du désarmement nucléaire.

Mon pays a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, convaincu que le régime du Traité sur la non-prolifération est un élément clef du renforcement de la sécurité. La mise en oeuvre de garanties de sécurité contraignantes, claires, et significatives pour les États parties au Traité qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires créerait des conditions excellentes pour une adhésion universelle au Traité. Nous saluons le travail accompli pour parvenir à ce régime de garanties en espérant qu'il sera couronné de succès.

Nous sommes favorables à l'utilisation des mesures régionales pour renforcer le régime de non-prolifération. Une de ces mesures pourrait consister à déclarer l'Asie centrale zone exempte d'armes nucléaires. Ce serait une contribution concrète importante au renforcement de la sécurité dans la région de l'Asie.

Le Kirghizistan attache une grande importance à la conclusion rapide d'un accord sur l'interdiction complète des essais nucléaires. À cet égard, nous nous félicitons du moratoire sur les essais nucléaires observé par la France, la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis. Le ralliement de

la Chine au moratoire serait certainement un pas en avant positif vers la création de conditions favorables au progrès dans ce domaine.

À propos des questions nucléaires, je tiens à mentionner un problème particulier qui préoccupe directement mon pays. Mon pays, le Kirghizistan, était l'un des principaux fournisseurs d'uranium brut utilisé dans le cadre du programme d'armement nucléaire de l'ex-Union soviétique. De ce fait, nous avons hérité de nombreux dépôts cachés d'uranium purifié. Ces dépôts sont concentrés dans l'épicentre même de catastrophes naturelles telles que glissements de terrain, glissements de boue et inondations, qui se produisent de plus en plus fréquemment, menaçant de créer une catastrophe écologique de dimension nationale. Nous serions extrêmement reconnaissants à la communauté mondiale si elle pouvait nous aider à éliminer ce danger.

Le Kirghizistan a signé la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et il est prêt à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de cette Convention.

La tendance croissante des conflits régionaux à s'exacerber a mis au premier plan la question du contrôle des armes classiques. Mon pays est en faveur de l'utilisation efficace du Registre des Nations Unies sur les armes classiques. Nous sommes également disposés à appuyer le moratoire proposé sur l'exportation des mines antipersonnel.

À notre avis, le contrôle des armes et le désarmement font partie intégrante des mesures prises aux niveaux multilatéral et régional pour maintenir la sécurité et la stabilité et revêtent donc beaucoup d'importance. Les efforts régionaux sont particulièrement importants dans des domaines tels que le renforcement de la confiance et le contrôle des armes classiques, comme le montre l'expérience acquise en la matière par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

À cet égard, nous tenons à appuyer l'initiative du Kazakhstan tendant à convoquer une réunion sur la coopération et le renforcement de la confiance en Asie, ainsi que la proposition de l'Ouzbékistan tendant à organiser, sous les auspices des Nations Unies, une conférence permanente pour traiter des problèmes de sécurité dans la région. De telles instances pourraient fournir le cadre nécessaire au développement de la coopération régionale et du dialogue afin de renforcer la stabilité et la sécurité en Asie centrale.

Il nous semble évident que c'est à la Première Commission d'assumer l'énorme responsabilité de faire avancer le processus de désarmement et du renforcement de la paix

et de la sécurité dans le monde. Nous espérons que les efforts faits pour accroître l'efficacité des travaux de la Première Commission donneront des résultats positifs. La délégation du Kirghizistan, pour sa part, est prête à contribuer à cette cause commune.

M. Kayumov (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole à la présente session de la Première Commission, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter sincèrement de votre élection à la présidence et de féliciter également les autres membres du bureau.

L'instauration de la paix par la voie diplomatique et le maintien de la paix par des moyens militaires et civils posent des problèmes complexes. La recherche d'une solution à ces problèmes amène les Nations Unies à affronter des tâches nouvelles et parfois extrêmement ardues. La situation au Tadjikistan et à la frontière tadjiko-afghane reste, comme on le sait, explosive et tragique. L'escalade et l'internationalisation du conflit risquent de le faire déborder au-delà des frontières du Tadjikistan sur les territoires d'autres pays de l'Asie centrale.

Ce n'est que par le dialogue qu'il sera possible d'établir la paix et la stabilité au Tadjikistan. Un prompt cessez-le-feu et le désarmement de tous les groupes armés, joints à une manifestation de bonne volonté et de tolérance de la part des parties au conflit sont nécessaires pour parvenir à un accord concernant l'ensemble de la population tadjike. Aucune victoire remportée sur le champ de bataille ne saurait garantir une paix, une stabilité et une sécurité durables au Tadjikistan.

Le Gouvernement du Tadjikistan est convaincu que la sécurité du pays et celle des autres pays de la région sont indivisibles. En tant que membre de la Communauté des États indépendants (CEI), nous coordonnons fidèlement toutes nos activités dans ce domaine avec celles des autres pays membres de la CEI. Ce faisant, nous nous efforçons de ménager à la fois les intérêts de notre propre pays et ceux des autres États de la Communauté. La normalisation de la situation à la frontière tadjiko-afghane et la stabilisation de la situation au Tadjikistan sont des processus interdépendants et étroitement liés.

C'est pourquoi les chefs d'État de la République du Kazakhstan, de la République du Kirghizistan, de la Fédération des Russie, de la République du Tadjikistan et de la République de l'Ouzbékistan ont signé un accord en vue de mettre sur pied des forces collectives de maintien de la paix sur le territoire du Tadjikistan. Les Ministres des affaires

étrangères des cinq États en ont informé officiellement le Secrétaire général de l'ONU. S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, dans leur lettre conjointe du 30 septembre 1993.

La création de ces forces collectives de maintien de la paix en tant qu'accord régional conclu conformément aux buts et principes du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies constitue une contribution importante de ces pays au maintien de la paix et de la stabilité dans la région de l'Asie centrale.

À une réunion des chefs d'État de la CEI tenue le 20 octobre à Moscou, le mandat des forces collectives de maintien de la paix au Tadjikistan a été prorogé de cinq mois. Il a été décidé d'élever le statut du Commandant des forces de maintien de la paix pour lui permettre d'avoir une plus grande liberté d'action et d'aider le Gouvernement légitime du Tadjikistan.

La politique stratégique commune des cinq États membres de la CEI a pour but de défendre la frontière méridionale du Tadjikistan. Leurs efforts collectifs de maintien de la paix sont un élément décisif d'une action combinée visant à trouver une solution à la crise à la frontière tadjiko-afghane. Si l'on abordait plus largement cette question, comme l'a souligné le chef de l'État et Président du Soviet suprême de la République du Tadjikistan, M. Rakhmanov, dans la déclaration qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale le 30 septembre 1994, lors de la quarante-neuvième session, il serait possible aussi d'esquisser un concept de sécurité entièrement nouveau pour toute la région de l'Asie centrale. Nous n'avons pas abandonné l'espoir que le Conseil de sécurité soit en mesure d'examiner notre initiative visant à convoquer une séance spéciale du Conseil pour examiner la situation à l'intérieur et autour du Tadjikistan ainsi que la question de l'octroi aux forces collectives de maintien de la paix de la CEI du statut d'opération de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies.

La Charte des Nations Unies contient des recommandations très utiles concernant les relations entre les Nations Unies et les organes régionaux en matière de règlement pacifique des différends locaux. Nous sommes en faveur d'un accroissement de la capacité collective des Nations Unies à déterminer avec précision et impartialité les répercussions des nouveaux conflits internes.

Il est hors de doute que la cause fondamentale des crises au Tadjikistan et chez son voisin, l'Afghanistan, sont l'extrémisme, le fanatisme et l'incitation aux troubles

interethniques et interrégionaux au moyen d'une division de la population en deux catégories, à savoir «nous» et «eux».

Le peuple tadjik condamne énergiquement les actes des extrémistes et des terroristes et il s'élève contre tous ceux qui s'efforcent de lui imposer la tyrannie. Nous demandons à la communauté internationale de redoubler d'efforts collectifs, et même davantage, pour écarter ce danger. La violence est répugnante sous toutes ses formes, et les parties au conflit tadjik doivent renoncer à résoudre leurs problèmes par la force. Ceux qui, par tous les moyens, même l'assassinat, tentent de s'emparer du pou-

voir au Tadjikistan, ne peuvent mériter l'appui de la communauté internationale. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'arrivée au Tadjikistan et du déploiement dans les zones les plus explosives de la République du premier groupe d'observateurs militaires des Nations Unies, composé de 11 personnes. Le but de cette mission, menée en coopération étroite avec la commission locale — composée de représentants du gouvernement et de l'opposition tadjiks — est de veiller en toute indépendance et en toute impartialité au respect de l'accord conclu entre toutes les forces tadjikes le 17 septembre 1994 au sujet d'un cessez-le-feu temporaire et de l'arrêt des hostilités à la frontière tadjiko-afghane ainsi qu'à l'intérieur du pays.

La délégation tadjike estime que tout retard dans le règlement du conflit tadjik ne fait que profiter à ceux qui cherchent à diviser la nation tadjike, autrement dit les adversaires de l'intégrité territoriale du Tadjikistan.

Le peuple tadjik martyr condamne les activités des forces qui recourent aux armes et aux mercenaires étrangers à partir d'États limitrophes et qui, de ce fait, se dressent contre la nation.

La paix et la sécurité ne sont pas un cadeau venant du ciel. Il faut lutter pour les obtenir. C'est une lutte ardue et acharnée, que chacun doit mener sans relâche dans son propre pays, sa propre région et dans le monde entier. En même temps, il faut défendre les principes universels de la liberté et de la dignité humaines.

La séance est levée à 13 h 15.